

Rapport moral & d'activités

FRANCE BOIS FORÊT

2020-2021





© photo FF

Jean-Michel SERVANT, Président de FRANCE BOIS FORÊT
élu le 23 juin 2021

“Lieu de concertation, notre interprofession nationale reste aussi et surtout un formidable outil partagé au service de nos ambitions communes.”

Rapport moral

Chers membres, chers collègues,

Suite à l'élection du 23 juin dernier qui a renouvelé notre conseil d'administration, il me revient l'honneur en tant que Président de vous soumettre cette année le rapport moral de notre interprofession nationale France Bois Forêt pour l'exercice 2020-2021 qui se terminait au 31 mars 2021.

Tout d'abord, je vous renouvelle mes remerciements pour la confiance que vous avez accordée à notre nouvelle équipe. Mes deux vice-présidents, Jacques DUCERF (FNB) et Dominique JARLIER (FNCOFOR) m'entourent de leur précieuse expérience. Nos premiers pas s'inscrivent dans la continuité du travail de nos prédécesseurs : nous devons continuer à œuvrer collectivement au développement de notre filière, qui doit répondre à des enjeux multiples et en apparence potentiellement contradictoires :

- la société demande plus de bois, matériau unique, à la fois renouvelable, recyclable et sans doute l'un des plus puissants moyens – dans tous ses usages – de décarboner l'économie via le triptyque désormais bien connu « séquestration + stockage + substitution » ;
- l'envie de nature de nos concitoyens, d'autant plus forte en ces temps d'incertitude sur l'avenir, et qui s'exprime par un regain d'intérêt souvent confus sur la préservation de nos forêts.

Il nous faut répondre à ces attentes, à ces demandes croissantes, dans un contexte qui se complique par ailleurs singulièrement : nos peuplements forestiers sont sévèrement attaqués par le changement climatique avec son cortège de crises sanitaires et d'accidents météorologiques, la reprise brutale de la demande dans une économie globalisée chahute nos approvisionnements que nous devons sécuriser pour conserver et même développer la valeur ajoutée dans nos territoires, une partie de la société ne

comprend pas, ne comprend plus, nos pratiques de gestionnaires pourtant patients, tournés vers l'avenir et garants d'une multifonctionnalité véritable et équilibrée. Ce sont les défis auxquels nous avons à faire face et qui justifient plus que jamais une réponse collective et unie de notre filière.

Pour cela, notre structuration doit se poursuivre autour de projets communs.

Je salue ici à nouveau le travail de mon prédécesseur, Michel DRUILHE – mais aussi de vous tous, membres actifs et associés – qui a permis, en lien avec FBIE, le CODIFAB, Fibois France et le CSF, des avancées essentielles pour notre filière forêt-bois, comme la reconnaissance du rôle décarbonant du bois dans la RE2020, le plan ambition bois construction 2030 et le financement – pour un an pour l'instant – du renouvellement forestier par le plan de relance. Les récentes annonces gouvernementales nous renforcent dans la certitude qu'il nous faut continuer à fortifier notre filière d'avenir.

Lieu de concertation, notre interprofession nationale reste aussi et surtout un formidable outil partagé au service de nos ambitions communes. Un travail structurant considérable, quoique souvent moins visible, est réalisé par les programmes que nous sélectionnons, grâce aux commissions COM et R&D, désormais pilotées respectivement par Bertrand SERVOIS (UCFF) et Claude VAN DEN ABEELE (SEILA), et accompagnons ensuite. Concernant l'exercice 2020-2021, l'honnêteté intellectuelle m'a conduit à demander à notre dévoué directeur Jean-Emmanuel HERMÈS de vous en faire la synthèse.

Je vous en souhaite une bonne lecture, et vous remercie à nouveau de votre engagement collectif, passé et futur. J'aborde ce mandat avec enthousiasme et confiance à vos côtés.

Jean-Michel SERVANT

Président
FRANCE BOIS FORÊT
élu le 23 juin 2021

ÉDITO	3
CHAPITRE 1 : Rapport moral & d'activités 2020-2021	5
CHAPITRE 2 : Rapport du Trésorier	13
CHAPITRE 3 : La contribution interprofessionnelle obligatoire (CVO)	19
CHAPITRE 4 : Les programmes financés par France Bois Forêt en 2020-2021	25
Comité de développement Recherche & Développement.....	26
Programme n°20RD1123 : France Bois 2024.....	27
Réglementation environnementale RE2020	28
Prescription du bois français en régions.....	30
Programme n°20FT125 : Promotion des sciages et produits bois français à l'exportation.....	30
Programme n°20PT1141 : Développer l'utilisation du Douglas.....	31
Programme n°20IR1187 : Indice d'Analyse des Retombées Territoriales (ART)	32
Programme n°20PT1227 : Trophée de l'innovation au sein de la filière forêt-bois	32
Programme n°19F923 : Accélérateur filière forêt-bois	33
Programme n°20RD1236 : Maladie de Lyme	34
Programme n°20RD1130 : Plateforme commune de dégâts de gibier en forêt.....	35
Programme n°20RD1154 : Simulations technico-économiques de rentabilité pour les exploitations sylvicoles (STERES)	36
Programme n°20RD1185 : RMT AFORCE	37
Programme n°20RD1136 : Lutte contre le dépérissement des fructifications de résineux	38
Programme n°20RD1170 : Appuyer l'émergence d'un marché carbone en forêt française	38
Programme n°20RD1232 : Transition énergétique et écologique	39
Programme n°20RD1252 : Gestion durable des forêts et récolte du bois	40
Programme n°20F1237 : Journée internationale des forêts	42
Programme n°20PC1224 : Jeunes Reporters pour l'environnement	43
Fondation France Bois Forêt pour notre Patrimoine.....	44
Résultats de la première édition.....	46
Opération en faveur de la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris	49
Observatoire économique	51
Bilan 2020-2021 de l'Observatoire économique de la filière forêt-bois	52
Bilan 2020-2021 de la Veille Économique Mutualisée de la filière forêt-bois	54
Enquête nationale de la construction bois	60
Comité de développement Communication	61
Contexte et objectifs	62
Actions et résultats	62
Participation à des salons et aux grands événements filière	63
Création audiovisuelle media TV	64
Réseaux sociaux et digital	66
Prix National de la Construction Bois 2020	67
Annexes	70



© photo JEH

Le conseil d'administration de France Bois Forêt invite Stéphane Thébaut le journaliste animateur de l'émission La Maison France 5 et le producteur Jean-Marc Frantz le 18.04.2019, salle Canopée, Cap 120 siège de l'Interprofession nationale.

RAPPORT MORAL & D'ACTIVITÉS 2020-2021

ENSEMBLE POUR AGIR

■ Un exercice se termine le 31 mars 2021 et en même temps une mandature de trois ans s'achève le 23 juin... depuis cette date, Jean-Michel SERVANT a pris le relais après les Présidents Dominique JUILLLOT en 2004, puis Jean-Pierre MICHEL en 2009, Laurent DENORMANDIE en 2012, Cyril LE PICARD en 2015 et Michel DRUILHE en 2018. C'est bien là le signe d'une démocratie alternante et vivante et je tiens au nom de tous à les remercier pour leur temps et leur implication au service de l'interprofession nationale.

Une année pour un exercice certes mais pas seulement, car c'est une multitude d'actions et d'évènements qui se succèdent et qu'il nous faut rappeler brièvement...

On le sait, mais rappelons-le, il s'agit avant tout d'un travail d'équipe avec les membres du Conseil d'Administration, les Titulaires, les Suppléants, qu'ils soient « Actifs », « Partenaires », les présidents de Comités de développement Communication et R&D, animateurs de groupes de travail, les directrices et les directeurs des organisations et institutions membres de FBF, les collaborateurs du siège, les consultants et prestataires techniques qui contribuent à l'efficacité de nos missions, qu'ils en soient tous remerciés.

ENSEMBLE, FORCE DE PROPOSITIONS & D'ACTIONS

La mandature qui a pris fin aura été marquée par deux évènements dramatiques qui ont affecté le monde entier :

- **l'incendie d'une « forêt » séculaire, celle de la cathédrale Notre-Dame de Paris,**
- **et la pandémie du COVID 19.**

Face à ces évènements hors du commun et à tant d'autres, FBF a été force de propositions.

Voici comment ...

ENSEMBLE, VERS L'OLYMPISME

Les Jeux Olympiques et paralympiques 2020 de Tokyo sont terminés depuis quelques semaines avec ces nombreux médaillés Français que nous félicitons, que déjà la flamme de l'Olympisme se rapproche de Paris...

Et pour accueillir nos champions et ceux du monde entier, notre filière forêt-bois œuvre sans relâche pour bâtir le village et les espaces des compétitions de demain et pour valoriser notre matériau bois et nos savoir-faire. Les jeux seront **NOTRE** vitrine, ses infrastructures **NOTRE** écrin avec « France Bois 2024 » le programme de la filière.

Pour mémoire, FBF n'avait-elle pas parrainé en 2011 les Tilleuls de l'Etoile Royale dans le parc du château de Versailles, là où très précisément se dérouleront les épreuves Olympiques d'équitation ? Tout un symbole !



OUI, on peut parler « d'une équipe de France de la forêt et du bois », qui lance ensemble dans de nombreux domaines des actions structurantes et obtient des résultats :

- ▶ Le premier contrat de filière dès 2014, et la première veille économique mutualisée ;
- ▶ Le village olympique et la place du bois dans les infrastructures et aménagements ;
- ▶ Un travail acharné en 2018, avec l'appui de parlementaires, pour faire inscrire dans la loi ELAN la reconnaissance du mode constructif en filière sèche préfabriquée, et les objectifs de seuils carbones abaissés dans la construction ;
- ▶ Depuis décembre 2020 : les allégations mensongères des cimentiers prétendant « bas carbone » réduisent la part du bois dans le village olympique ; les expertises indépendantes confirment les exagérations d'un marketing trompeur. Les ministères sont alertés sur des ACV biaisés.

ENSEMBLE, QUELQUES RECORDS

Nous co-finançons plusieurs programmes fédérateurs à la filière, la plupart tournés vers l'avenir. Nous avons soutenu Adivbois pour les bâtiments de grandes hauteurs, France Bois 2024 pour les JO, l'accélérateur de formation avec la BPI, le MAA, et le Codifab, et la promotion des usages du bois avec la **RE2020**, développé la Veille économique mutualisée pour mieux comprendre les enjeux et défis économiques ou encore accompagné les actions originales du Pôle emballages bois jusqu'aux fourchettes des chefs étoilés...

Nous signalerons **quelques records durant cette mandature 2018 -2021** :

11
millions
d'euros

La collecte de la contribution interprofessionnelle obligatoire dite «CVO» a dépassé les onze millions d'euros pour la seconde fois consécutive en 2020 et 2021,

190.701

Lettres adressées aux contributeurs durant les trois ans,

38

Séances de Bureaux et de Conseils, 5 AGO et 1 AGE, 2 Comité de contrôles,

402

Conventions signées par le Président,

794

Pages de magazines : la Lettre B (12 numéros), l'actualité de nos programmes, les Hors-séries pour les architectes (3 numéros), une Édition spéciale (RE 2020). Au total 176.000 exemplaires.

1

Audit de la Cour des comptes sur la structuration de la filière 2019-2020,

200 millions
d'euros

Du plan *France relance*, après 10 ans de combat collectif pour le renouvellement forestier.

La RE 2020 couplée au Plan de Relance va permettre au secteur du bâtiment de se relever plus fort et plus sobre en carbone en créant des emplois plus qualifiés et en développant l'industrie dans tous les territoires. En outre, cette transition est souhaitée par nos concitoyens qui attendent des secteurs emblématiques de notre économie qu'ils sachent se réinventer.

Enfin, il s'agit de répondre à l'attention croissante portée par nos concitoyens à la qualité de leur environnement de vie et de leurs lieux d'habitation. Le bois et les matériaux biosourcés répondent à cette aspiration profonde de notre société vers davantage de sobriété carbone et de confort.

Le **Club bois & forêt** fut aussi un lieu de partage tout au long de l'année - et ce depuis 2011 - pour de nombreuses organisations professionnelles et autres opérateurs institutionnels.

ENSEMBLE, "LAISSE ENTRER LA NATURE®"

D'importants moyens ont été alloués pour réaliser des actions de communication télévisuelles pour accompagner toutes nos démarches et toucher le plus grand nombre. Avec « **Laisse entrer la nature®** », c'est en effet la création de 70 films d'une minute appelés « programmes courts » diffusés sur les chaînes du service public France 2, France 3 et France 5, qui a permis de consolider une image du bois dans la vie quotidienne des Français et d'encourager les donneurs d'ordre et les pouvoirs publics à privilégier le matériau bois dans toute sa diversité. Avec **40 millions de téléspectateurs** qui ont ainsi pu voir en moyenne 25 films courts.

Basé sur des témoignages sincères et spontanés avec de « **vrais gens** » car ce sont eux qui parlent le mieux du bois !

Des sondages qualitatifs et quantitatifs ont permis de vérifier et valider l'adéquation de nos séquences avec la sensibilité actuelle particulièrement forte des Français aux thématiques bien-être, santé, nature, emplois de proximité et développement des territoires.

La crainte de la déforestation n'est évoquée que par 4 % des Français et 1/3 de cette population se dit rassuré sur l'exploitation forestière grâce aux films. La perception des programmes est également très favorable en termes de forme avec un message fédérateur et apprécié : **« Ensemble pour une forêt durable et responsable ».**

Avec **« Silence, ça pousse ! »** (existe depuis plus de vingt ans) nous avons intégré des séquences forestières qui n'existaient pas dans l'une des plus anciennes émissions TV : paysages, aménagements, jardins, parcs, vergers, reboisement... grâce notamment à nos « Ambassadrices » qui témoignèrent dans cette émission de leur métier : leur véritable passion.

Les membres de FBF ont ainsi participé activement à la production de 562 minutes inédites avec cette série « Laisse entrer la nature® » et les 31 séquences d'intégrations et replays dans les deux émissions du Groupe France Télévision : « La Maison France 5 » et « Silence, ça pousse ! », près de 10 heures d'images numériques et d'antenne – à voir et revoir en replay sur franceboisforet.fr.

Grâce à ces campagnes d'influence et de communication, France Bois Forêt remplit plusieurs objectifs :

- Valoriser nos ressources forestières et faire connaître notre filière auprès du grand public,
- Laisser la parole aux Français et, à travers leurs témoignages, révéler la richesse du bois dans nos espaces personnels, professionnels et dans notre paysage urbain,
- Valoriser le savoir-faire de nos professionnels et des entreprises françaises,
- **Démontrer que le bois est partout autour de nous.**

Une autre action originale a été de valoriser l'activité des professionnels de la filière dans une Région...et comment toucher chaque jour 800.000 voyageurs tout en valorisant le matériau bois en Île-de-France et sans mettre exclusivement en avant les randonnées ?

La solution fut trouvée grâce à une action proposée par FBF et parrainée par le Conseil Régional d'IDF en réalisant six films inédits avec un double défi : celui d'être muet et de respecter une durée limitée.

Ces films diffusés à l'automne dernier dans tous les Transiliens (trains de banlieues IDF) devraient inspirer dans d'autres Régions... pour d'autres tramways.

ENSEMBLE, AVEC UNE CHARTE D'ENGAGEMENT

La CHARTE D'ENGAGEMENT a été signée par toutes les OP et Institutions membres de FBF en séance du Conseil le 12 janvier 2021.

En signant et en remettant la feuille de route sur l'adaptation des forêts au changement climatique, les opérateurs de la filière forêt-bois ont marqué leurs souhaits de relever ce défi, en s'engageant sur des actions et des moyens.

Le rapport de la députée **Anne Laure Cattelot** a également souligné la nécessité d'agir aujourd'hui pour garantir l'avenir de nos forêts et des services qu'elles nous apportent.

À travers le Plan de relance, le **ministre Julien Denormandie** a décidé de répondre à ces engagements et à ces recommandations et d'accompagner de manière inédite les professionnels et opérateurs de la filière. Cette charte vise à marquer et sceller cette dynamique.

La signature d'une charte a vocation à marquer l'engagement de l'État et le nôtre dans la réussite du Plan de relance.

Conscients de l'effort collectif qu'implique la décarbonation du secteur du bâtiment, nous mesurons pleinement le rôle que notre filière doit remplir dans cette tâche, puisque cette transition suppose un renforcement de l'usage du bois et des matériaux biosourcés dans le cadre d'une mixité accrue des matériaux.

Aussi, avons-nous eu l'honneur de présenter notre « **Plan Ambition Bois Construction 2030** », fruit de la mobilisation de l'ensemble des maillons de notre filière pour accompagner la transition écologique de la construction.

Dans ce document stratégique, nous prenons **dix engagements** qui témoignent de notre capacité et de notre détermination à travailler avec tous les membres de la grande famille des bâtisseurs pour relever ce défi.

ENSEMBLE, AVEC LES GÉNÉRATIONS PRÉSENTES ET FUTURES

Afin de pallier à une demande croissante et d'être présents sur la « toile » nous avons renforcé notre équipe du siège avec Florence une *COMMUNITY MANAGER* en charge des réseaux sociaux et du digital. Elle veille et valorise chaque jour auprès des internautes toutes les actions que nous menons collectivement ; son combat : les « fake news » !

Les nouvelles générations sont très importantes pour FBF et pour cela nous participons à la **Journée Internationale des Forêts (JIF)** et au jury des **Jeunes reporters pour l'environnement**, nos futures graines de journalistes. C'est aux côtés de **Jamy** l'animateur vedette d'émissions pour la jeunesse et parrain des JIF, que les trophées aux scolaires, collégiens et lycéens nominés ont été attribués lors d'une cérémonie coordonnée par l'association **Teragir** qui fait référence dans l'Éducation à l'environnement.

Avec « **La forêt s'invite à l'école** » ce sont de très nombreuses initiatives scolaires qui se déploient dans toute la France, soutenues par l'Éducation nationale, l'ONF, les CRPF, les pépiniéristes, Plantons pour l'avenir et de nombreuses organisations professionnelles, qui participent à cet événement fédérateur.

ENSEMBLE, POUR PLUS DE PÉDAGOGIE

Le groupe de travail Récolte et gestion durable a déployé toute son énergie pour apporter des réponses à la Société civile qui s'interroge sur la gestion durable de nos forêts.

Si les tentatives illégales d'actions intrusives d'un collectif conduites par une association militante le 22 juillet 2020 aux sièges de PEFC, FBF et de Fransylva montrent le mépris du Droit par une minorité d'individus en mal de sensations et d'images, nous préconisons face à ces méthodes des actions positives et la pédagogie.

Pour le grand public, les randonneurs, les citoyens que nous sommes devenus, découvrir un espace bucolique du jour au lendemain « déboisé », « retourné », presque « apocalyptique » et ne pas en comprendre les raisons est une première erreur à corriger...

L'INFORMATION EST PRIMORDIALE SUR PLACE !

Une des toutes premières actions fut de développer une série de banderoles nationales homogènes et téléchargeables gracieusement, intitulée :

"UN JOUR, CET ARBRE SE TRANSFORMERA"



Au même titre que les agriculteurs signent : « de la fourche à la fourchette » elles ont pour objectif d'informer le grand public, les enseignants, les scolaires, les citoyens, etc., des bases parfois oubliées de la gestion forestière et de leur rappeler d'où viennent les planches de bois.

Cette banderole est prévue avec des œillets afin d'être accrochée et mise en place en extérieur. Une version générique existe, et d'autres essences ont été créées telles que : PEUPLIER, DOUGLAS, CHÊNE, PIN MARITIME et remportent un véritable succès avec déjà plus de 500 exemplaires produits en très grand format (150 cm x 120 cm) et installés dans les zones d'éclaircies, les salles de classes...

(Téléchargements gratuits sur franceboisforet.fr)

ENSEMBLE, POUR LES VERGERS À GRAINES

Un focus tout particulier a été mis par l'interprofession nationale sur le plant forestier à l'origine de tous nos efforts...

Car il nous faut agir à la source, l'adaptation au changement climatique allant de pair avec la recherche de bonnes performances des peuplements. La filière forêt-bois française doit ainsi reconsidérer les besoins en renouvellement de nos forêts.

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire d'avoir une production de semences et de plants de qualité

avec des variétés adaptées et en quantité suffisante. Il s'agit de concilier :

- Performances des peuplements pour produire en quantité un bois de qualité,
- Résilience et adaptation à la diversité des écosystèmes et aux évolutions climatiques, par la diversité des essences et la génétique au sein d'une même espèce.

Les vergers à graines sont le premier investissement qui bénéficie à l'ensemble de la filière : 80 % des plants forestiers proviennent de variétés forestières améliorées.

En 2019 le besoin français était de 70 millions de plants/an, il nous faut entrer dans un cycle régulier de renouvellement des vergers à graines.

AGISSONS MAINTENANT !

ENSEMBLE, POUR LE PATRIMOINE

Dès le lendemain du dramatique incendie de la charpente et de la flèche de la cathédrale Notre-Dame de Paris le 15 avril 2019, les membres du Conseil d'Administration adoptent le principe et créent la **fondation France Bois Forêt pour notre Patrimoine** sous l'égide de la Fondation de France, la première créée par une Interprofession nationale.

Un appel à projets est lancé et les lauréats de la première Édition 2020 illustrent, s'il en était besoin, la passion de ses animateurs, restaurateurs, historiens, amis d'un monument en péril et l'usage patrimonial du bois à travers toute la France.

C'est ainsi que nous avons pu mettre en valeur le site de la ferme de la Forêt, la reconstruction d'une chaloupe Espérance III, l'Abbaye de Longues, la restauration de l'escalier en bois de la Tour d'Avalon, le Lavoir de Pierrefitte-sur-Aire, le Manoir de Coëtcandec et la Chapelle de la Bourdaisière.



**FONDATION
FRANCE BOIS FORÊT
POUR NOTRE
PATRIMOINE**

SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE

Pour Michel Druilhe et Philippe Gourmain, nos deux bénévoles volontaires, un travail a commencé auprès des responsables de l'Etablissement public RNDP, mais aussi vers les médias, pour démontrer la capacité de la filière à se mobiliser pour fournir les chênes de France - sans appauvrir la ressource - grâce à l'implication des propriétaires privés, publics État et Communes, experts, coopératives, scieurs, transporteurs : tous devenus mécènes pour la charpente et la flèche de Notre-Dame de Paris.

L'ensemble des opérateurs de la filière forêt-bois française se sont organisés à travers le pays pour identifier et fournir gracieusement les chênes nécessaires à la restitution de la flèche, de la nef, du transept et de ses travées adjacentes.

Si une majorité de chênes provient des régions françaises productrices de chênes de qualité suffisante à la restitution de la flèche (Bourgogne, Centre Val de Loire, Grand Est, Pays de la Loire, Normandie) l'ensemble des régions métropolitaines est représenté, certains chênes provenant notam-

ment de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, d'Occitanie, de Nouvelle-Aquitaine et d'Auvergne Rhône-Alpes.

Si certains dons proviennent des forêts les plus prestigieuses : Bercé, Tronçais, Chantilly, Épernay, Vibraye..., d'autres le sont aussi de forêts plus modestes qui trouveront leur place intemporelle dans ce monument emblématique.



Les chênes nécessaires à la restitution de la charpente et de la flèche de la cathédrale Notre-Dame de Paris seront issus :

Pour moitié
des forêts publiques

32

forêts domaniales

70

forêts communales

Pour moitié
par près de

150

forêts privées

ENSEMBLE, POUR CONCLURE

La Cour des comptes dans son rapport sur la structuration de la filière forêt-bois, et après audition et restitution du rapport devant les parlementaires le 20 mai 2020, recommandait dans la partie « Récapitulatif des recommandations » que le renouvellement de la reconnaissance de FBF au titre de l'Interprofession nationale soit conditionné à l'évaluation de ses actions.

Rien de plus normal, nous relevons le défi !

Soulignons les relations de confiance nouées avec notre Contrôleur général d'État Monsieur Francis AMAND durant huit ans qui accompagna par ses conseils les travaux de notre Interprofession nationale.

Nous sommes persuadés que Monsieur Dominique BOCQUET qui lui succède saura nous accompagner dans le cadre de nos missions et dans l'intérêt général.

France Bois Forêt peut se féliciter de l'implication des 24 organisations professionnelles et institutions représentatives au niveau national - dont son nouveau Partenaire IBC Ingénierie bois construction - au service de notre filière afin de valoriser les forêts françaises et les multiples usages du matériau bois dans notre vie quotidienne.

Merci pour votre engagement.

Jean-Emmanuel HERMÈS

Directeur général



Le 16 novembre 2018 le « Contrat stratégique de la filière bois 2018-2022 » a été signé en présence de Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie, ministre auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ville et du Logement, Brune Poirson, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire, Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, Luc Charmasson, président du CSF Bois, Sylvain Mathieu, représentant de Régions de France, Michel DRUILHE Président de FBF (mandature 2018-2021) et plusieurs représentants de la filière.



Forêt domaniale de Bercé (Sarthe) : 1^{er} marquage de chêne pour la restitution de la charpente et flèche de la cathédrale Notre-Dame de Paris. En présence des ministres Mme Roselyne Bachelot (Culture) et M. Julien Denormandie (Agriculture-forêts), du général d'armée J-L. Georgelin, de M. B. Munch Directeur général de l'ONF et plusieurs représentants de la filière.



Festival de la Forêt et du Bois, lieu d'expérimentation grand public mi - octobre de chaque année, invités vedettes les célèbres Gaulois Astérix et Obélix. Montlouis-sur-Loire (37) Château de la Bourdaisière



Salon International de l'Agriculture février 2020, quelques heures avant la fermeture anticipée pour cause de Coronavirus. Porte de Versailles - Paris

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Administrateurs, chers collègues,

J'ai l'honneur de vous présenter le compte rendu annuel des comptes de notre interprofession nationale, à savoir : bilan actif/passif, compte de résultat et annexe, arrêtés aux 31 mars 2021.

Lesquels ont été adressés préalablement à l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

Je profite de la circonstance présente pour remercier le Trésorier en titre M. Dominique JARLIER (Président de la FNCOFOR) pour son engagement durant cette mandature et c'est à lui aussi que revient la clôture de cet exercice.

Pour mémoire, j'ai été associé à leur élaboration au titre de Trésorier adjoint.

Seuls les points saillants du bilan et du compte de résultat vous seront présentés, étant entendu que le Commissaire aux comptes, le cabinet ORCOM Audit représenté par Monsieur Valentin DOLIGE directeur général procédera à la lecture de leurs rapports.

Les points significatifs sont notamment rappelés dans l'annexe des comptes annuels ainsi que les conséquences de la pandémie du COVID 19.

Pour mémoire, c'est le Conseil d'administration du 15 décembre 2019 qui a déterminé les enveloppes budgétaires du présent exercice (il y a bientôt deux ans).

Ce dernier est constitutif de l'Accord interprofessionnel ratifié par les organisations professionnelles le 11.10.2019 et de l'arrêté du 27.12.2019 portant extension dudit Accord conclu dans le cadre de l'interprofession nationale France Bois Forêt pour la période 01.01.2020 au 31.12.2022, publié au Journal officiel le 31.12.2019.

On notera dans le même prolongement que les fléchages pour les actions génériques, techniques et actions sectorielles pour les programmes 2020-2021 consolident la répartition 80/20 fixée de longue date, avec 80 % des financements concernant des actions STRATÉGIQUES et transversales et 20 % des actions sectorielles en R&D.

Le calendrier des demandes de cofinancements des programmes a été proposé du 01.07.2020 au 15.10.2020, le vote définitif du Budget 2020-2021 a dû être décalé pour cause de grèves des transports initialement prévu le 06.12.2019 au 15.01.2020 puis modifié le 30.04.2020 pour cause cette fois de Coronavirus.

L'activité de France Bois Forêt a commencé à être affectée par la crise sanitaire à partir du 17 mars 2020 date du confinement qui correspond au début de la période des envois de déclarations de CVO échelonnée entre le 10 mars et le 31 mars comme chaque année.

Compte tenu des circonstances liées à la crise sanitaire, le Conseil d'administration du 30 avril 2020 a pris la décision de :

- reporter la date d'exigibilité de la CVO 2020 normalement due au 30 avril 2020 et l'inscrire au 31 juillet 2020 au même titre que d'autres reports des obligations fiscales (information rappelée dans l'annexe des comptes annuels) ;
- d'adopter un budget rectificatif concernant l'exercice 2020-2021 avec une réduction des engagements de dépenses de 24 % (soit 7,5 M€ au lieu de 9,9 M€) afin de prendre en compte le risque de diminution de la collecte de CVO 2020 liée aux potentielles défaillances de certains contributeurs.

Compte tenu du fait que le calcul de la CVO de l'exercice qui s'achève ce 31 mars 2021 est basé sur les ventes 2019 la collecte a été assurée d'une façon plus conforme à nos attentes, par contre l'impact le plus significatif sera probablement sur l'exercice en cours 2021-2022 basé sur les ventes 2020.

Il sera donc prudent de veiller à l'équilibre des programmes hors bilans et des fonds associatifs associés ainsi que des fonds dédiés.

Le compte de résultat

Notre Commissaire aux comptes dans le cadre de la présentation de sa mission et de ses contrôles intègre une revue analytique du compte de résultat qui vous sera présentée.

Collecte CVO :

La collecte encaissée au cours de l'exercice clos le 31.03.2021 s'élève à 11.086 K€ ; elle s'élevait à 11.226 K€ au 31.03.2020 soit une diminution de 140 K€ : soit 1,24 %.

La hausse était de 12,80 % au cours de l'exercice précédent.

Notre résultat net ressort excédentaire de 69 K€ contre un excédent de 59 K€ pour l'exercice précédent.

Notre résultat d'exploitation **ressort excédentaire de 46 K€** alors que l'exercice précédent faisait ressortir un déficit d'exploitation de -134 K€.

Il est précisé que l'exercice clos au 31.03.2021 se caractérise par la première application du règlement ANC 2018-06. Cependant, le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. L'application de ce nouveau règlement a entraîné l'incidence suivante au niveau du compte de résultat :

Les éléments figurant en 2020 dans la rubrique « Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs » et « Engagements à réaliser sur ressources affectées » pour respectivement un montant de 563 K€ et 379 K€ figurent au niveau des produits et charges de l'exploitation dans la rubrique « Utilisation des fonds dédiés » et « reports en fonds dédiés » pour respectivement 379 K€ et 2.861 K€ en 2021. *Information mentionnée dans l'annexe des comptes annuels.*

Ainsi, si nous avons appliqué la nouvelle réglementation au compte de résultat de l'exercice précédent, le résultat d'exploitation aurait été excédentaire de 50 K€.

Des fonds dédiés pour un montant de 2.861 K€ sont constitués à la clôture de l'exercice 2020-2021, dont le détail est porté en annexe des comptes annuels en page 23 à 27.

Ils correspondent aux engagements conformes aux décisions prises lors du Conseil d'administration du 23 septembre 2021 qui a déterminé les programmes significatifs pour les actions stratégiques de FBF ciblés plus particulièrement pour les axes suivants :

- **Forêt bois et Société :781 K€**
- **Changement climatique, soutien aux essences, recherche et vergers à graine : 1.030 K€**
- **Promotion du bois français :841 K€**
- **Mobilisation de la filière pour la sauvegarde du patrimoine :210 K€**

La collecte encaissée au cours du premier trimestre 2021 relative au millésime 2021-2022 n'est pas comprise dans les produits de l'exercice, elle est enregistrée en produits constatés d'avance au passif du bilan pour un total de 129 K€ (*Permanence des méthodes*).

Les remboursements CVO s'élèvent à 54 K€, ils s'élevaient à 89 K€ dans l'exercice précédent.

Ils correspondent à des régularisations de CVO trop perçues suite à des erreurs de déclarations des contributeurs (confusions de taux, d'assiette, etc.) de versements erronés par des trésoriers payeurs généraux (TPG), par exemple, pour des règlements de service à d'autres organismes (comme les frais de garderie de l'ONF, etc.).

De façon générale, pas de signalement particulier sauf encore quelques trésoreries (TPG) qui versent sur le compte principal de FBF les virements en lieu et place du sous compte spécial des **communes et collectivités**, après ONZE ans de rappels annuels et réguliers... Des informations sont faites auprès des TPG concernés pour remédier à ces anomalies.

Le travail de contrôles documentaires aléatoire explique l'augmentation de ce poste et a permis d'accentuer la pédagogie y afférente auprès des collecteurs de FRANCE BOIS FORÊT.

Nous signalerons la bonne coordination avec le service en charge de la collecte tant sur les axes de contrôles à définir mais aussi dans un esprit d'amélioration constante de la procédure collecte, échanges avec les contributeurs, interventions ponctuelles sur sites, favorisant ainsi la pédagogie de « terrain », relations avec le Groupe Bernard, notre prestataire de gestion de la collecte.

Je vous rappelle que c'est un prestataire externe PACDEFI - l'ancien directeur de missions du cabinet Orcom, qui intervient et qui maîtrise son sujet face à des situations parfois complexes.

Rappel succinct de l'organisation de la gestion de la collecte de la CVO :

Nos contributeurs disposent d'une plateforme téléphonique recevant plus de 6.000 appels, la réception des courriers et de déclarations des contributeurs : 30.000 bordereaux reçus et enregistrés sont scannés et se font sous la vigilance de l'équipe du siège au quotidien avec les responsables et les équipes à Marcq-en-Barœul (59) ; des réunions téléphoniques sont organisées ainsi que sur le site de façon très régulière : hebdomadaires et mensuelles. Toutes les correspondances sont scannées et accessibles sur la CRM 24 heures sur 24. Les historiques des contributeurs sont archivés dans le respect des obligations de la CNIL et de la RGPD.

Rappelons à la date d'exigibilité de la CVO initialement fixée le 30 avril 2020, (avant premier confinement) à cette date « seulement » 1.088 K€ de CVO ont été enregistrées. Cela représente moins de 10 % du total CVO collecté constaté au 31.03.2021.

Cette information vous est transmise afin de rappeler la constance de l'équipe du siège dont le travail consiste également à obtenir les régularisations des contributeurs « retardataires »

ou « oublieux » qui représentaient 90 % des règlements restant dus à la date d'exigibilité initiale.

Une chronologie très précise commence par des correspondances progressives constituant les éléments de base du dossier pré-contentieux : puis des relances simples, de mises en demeure, de recouvrements contentieux, de contrôles documentaires, de procédures judiciaires et pour finir par les conclusions auprès du Tribunal compétent et les jugements qui constituent une jurisprudence positive.

On signalera également pour la première fois la précision dans le compte 77 10 1000 le montant perçu au titre de l'Article 700 dommages et intérêts.

Le total des sommes perçues au titre de l'Article 700 depuis 2017 s'élève à 57.200 € sur les 23 affaires jugées depuis cette date.

Des missions d'audit ont été diligentées par les Commissaires aux comptes afin notamment de vérifier la qualité de nos procédures.

Elles confirment cette situation de constante amélioration.

Les charges d'exploitation

Rappelons que pour une meilleure approche de l'analyse de l'activité de notre interprofession, le classement des postes imputables aux frais de collecte d'une part et d'autre part imputable aux frais de fonctionnement est inchangé depuis 2010.

Il s'agit principalement pour les frais de collecte :

- des charges relatives aux sous-traitances de la gestion de la collecte du groupe Bernard, Intrum, ...
- des honoraires imputables à la collecte, essentiellement honoraires d'avocats, d'huissiers et d'actions de recouvrement, contrôles documentaires imputables aux honoraires de recouvrement.

Les charges nettes de fonctionnement s'élèvent à 746 K€ soit 6.73 % de la collecte. (9.4 % en 2019-2020)

Actions

Les actions réalisées au cours de l'exercice s'élèvent à 6.901 K€ contre 9.499 K€ au 31.03.2020 soit une baisse de -2.598 K€ soit -27.35 %.

L'impact COVID se fait clairement identifier sur les décalages de traitement des programmes engagés auprès des bénéficiaires.

La répartition des actions restant à engager au 31 mars 2021 pour lesquelles un engagement hors bilan a été constitué s'élève à : **1.598 K€** (1.488 K€ au 31.03.2020).

Pour la Veille économique mutualisée (VEM) des conventions attributives de subventions avaient été signées avec quatre Ministères au cours de l'exercice précédent pour un montant total de 240 K€ : Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Économie, Ministère de l'Environnement, Ministère du Logement.

Ces conventions ne sont plus renouvelées car le partenariat public – privé s'est achevé au 31.12.2020

On signalera que la fin de la période contractuelle avec FCBA-IPEA, initialement prévue le 31.03.2019 sur ce programme, a été repoussée au 31.12.2020. Un avenant de prolongation a été signé par FBF-Codifab.

Le Bilan

Nos fonds associatifs sont positifs et s'élèvent à **1.513 K€ au 31.03.2021** contre 1.444 K€ en 2020.

Ces fonds associatifs sont également à rapprocher de nos engagements hors bilans qui s'élèvent à 1.598 K€. (Contre 1.488 K€ au 31.03.20)

Notre résultat annuel légèrement excédentaire, conforte la couverture financière indispensable permettant d'assurer le financement de nos engagements hors bilan.

Il convient cependant face aux aléas économiques liés à la pandémie COVID-19, de rester vigilant sur notre niveau annuel de fonds associatifs qui constitue le socle d'une certaine pérennité de l'Interprofession nationale et lui permet de faire face à ces engagements d'actions au service de l'ensemble de la filière.

Au niveau de la trésorerie

Au 31 mars 2021, la trésorerie nette de notre association était de 5.846 K€ contre 3.499 K€ à l'ouverture de l'exercice.

Les fonds placés le sont sur des livrets associatifs sans risque et forcément faiblement rémunérés.

Le total des dettes d'exploitation s'élève à 1.841 K€ contre 2.822 K€ soit une baisse de 981 K€ essentiellement imputable à la baisse du poste fournisseurs (-1.012 K€). Ces dettes sont constituées des dettes fournisseurs, fiscales et sociales pour lesquelles les délais de paiements sont parfaitement respectés.

Le nouveau plan comptable qui s'applique aux associations à compter du 01.01.2020 n'apporte pas d'incidence significative sur les comptes de l'Interprofession nationale. On notera que les principales modifications sont déjà mises en place avec, entre autres, les fonds dédiés.

Concernant les évaluations des apports en nature, ce point n'a pas été pris en compte car les Administrateurs ne peuvent faire l'objet d'une évaluation financière pour leur participation car elle rentre dans le cadre de leur mandat au sein du Conseil d'administration.

Néanmoins des actions validées par le Conseil d'administration le 23 juin 2021 entraîneront l'implication de bénévoles dont il sera demandé de noter le temps passé et l'évaluation du coût des tâches accomplies. (*Programme restauration charpente en chêne de la cathédrale Notre-Dame de Paris par exemple*).

Je tiens à remercier l'équipe du siège et le cabinet Gran Thornton avec son équipe dédiée Yvan Ye et Valentine Bouffinier qui a pris le relais en janvier 2021 à la suite du départ de nos deux correspondantes.

JE ME TIENS À VOTRE DISPOSITION POUR TOUTES QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES.

Merci de votre confiance.

Jean Philippe GAUSSORGUES, Trésorier

Chiffres clés de l'exercice

Analyse de l'activité et formation du résultat

Produits d'exploitation	11 518 623
Frais affectés aux programmes	-6 900 927
Autres achats et charges externes	-1 000 382
Salaires, charges sociales et fiscales sur salaires	-701 448
Dotations aux amortissements et aux dépréciations, et autres charges	-8 426
Reports en fonds dédiés	-2 861 362
Résultat d'exploitation	46 077
Résultat financier (produits financiers sur placements)	6 541
Résultat exceptionnel	17 658
Impôts sur les produits financiers imposables	-1 554
Résultat net de l'exercice	68 722

Analyse au niveau du bilan

BILAN ACTIF

Composition des actifs immobilisés :	39 477
Immobilisations incorporelles et corporelles	86 815
Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	-54 169
Immobilisations financières	6 830
Compositions des actifs circulants :	6 305 125
Créances	111 446
Charges constatées d'avance	348 100
Disponibilités / trésorerie	5 845 579

Total BILAN ACTIF : 6 344 602

BILAN PASSIF

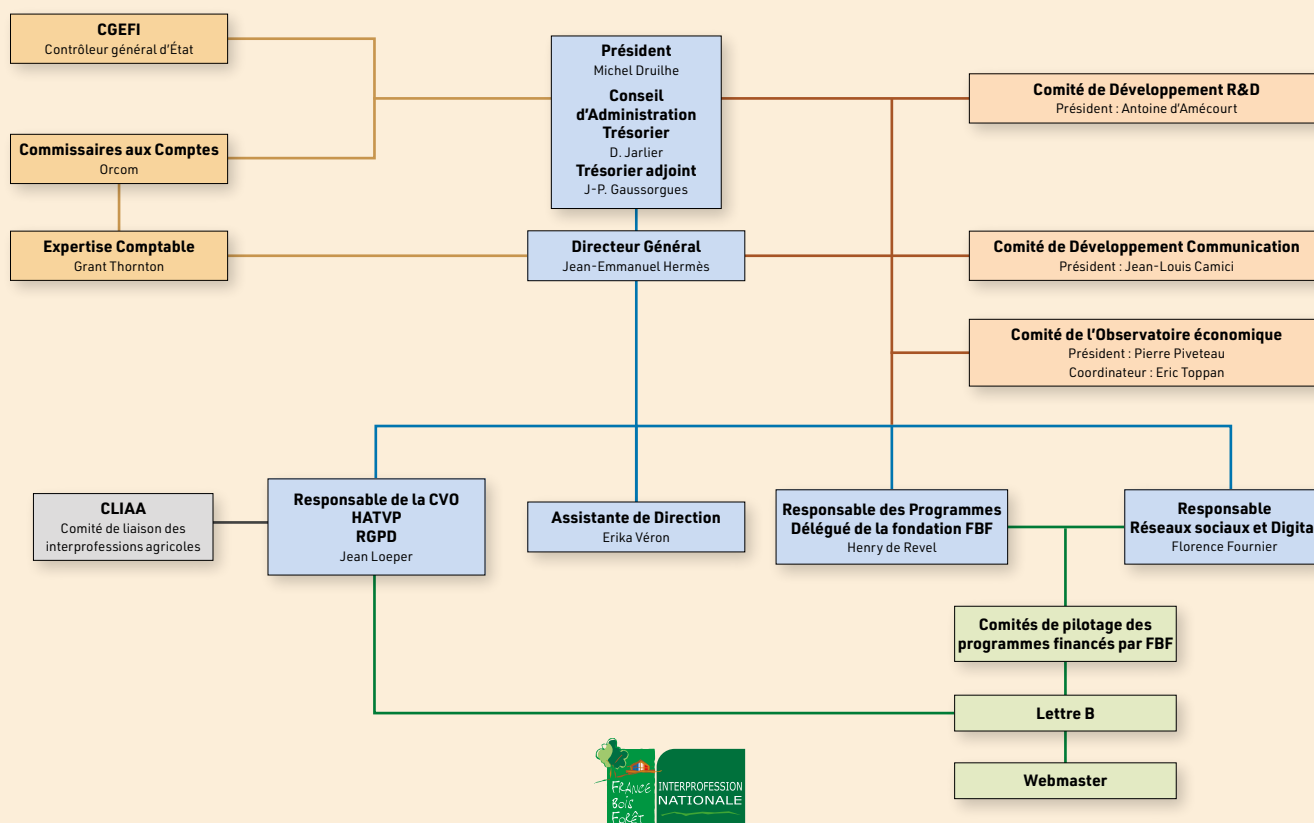
Formation des fonds propres de l'association :	1 513 118
Report à nouveau des résultats des exercices antérieurs	1 444 396
Résultat net de l'exercice	68 722
Fonds reportés et fonds dédiés	2 861 362
Composition des comptes de dettes :	1 970 122
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 665 153
Dettes fiscales et sociales	175 762
Autres dettes	73
Produits constatés d'avance	129 134

Total BILAN PASSIF : 6 344 602

Analyse au niveau du hors-bilan

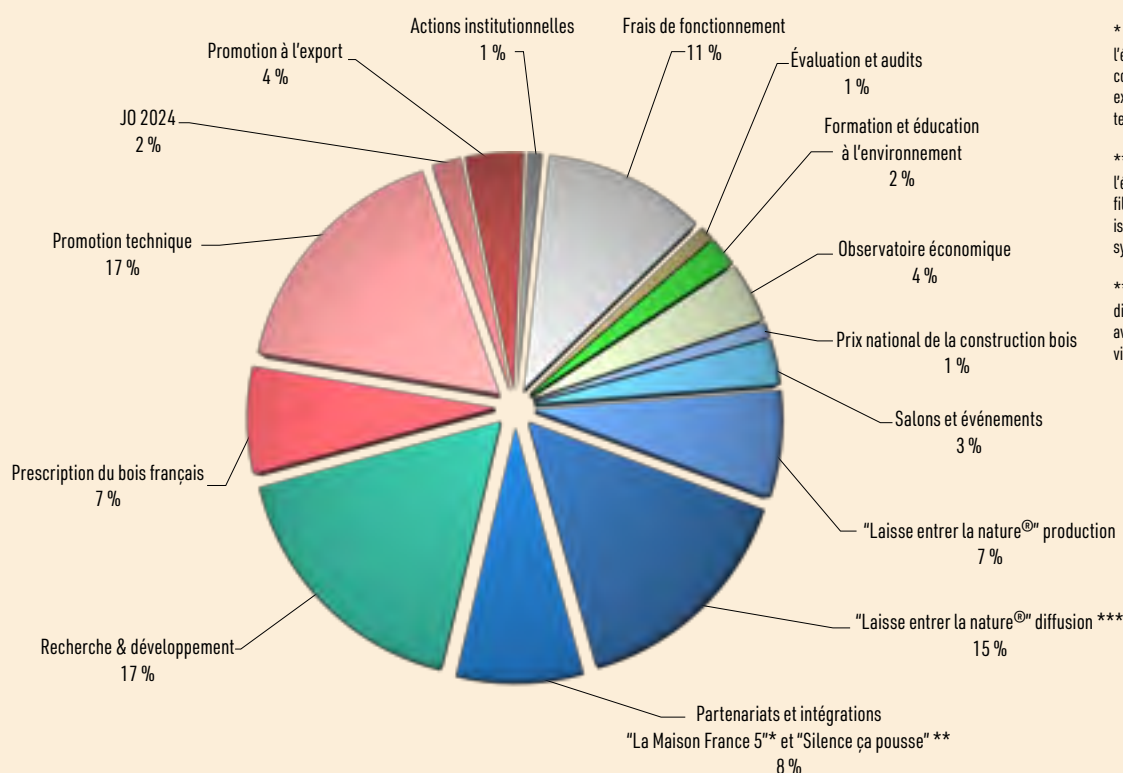
Le total des engagements restants sur des programmes s'élève à 1 598 415 €
 Ces engagements sont à mettre en perspective avec les fonds propres qui s'élèvent à .. 1 513 118 €
 au 31.03.2021

Schéma fonctionnel de France Bois Forêt 2018-2021



Répartition du budget de France Bois Forêt en 2020-2021

sur une base de contribution de 7 552 k€
suite à la révision budgétaire du 30.04.2020



* Séquences de 6 minutes intégrées dans l'émission sur la place du bois français dans la construction et les aménagements (parquets, extensions, rénovations, bois énergie, terrasses).

** Séquences de 6 minutes intégrées dans l'émission sur (i) les ambassadrices de la filière et leurs métiers et (ii) les produits bois issus de la forêt française (gestion forestière, sylviculture, graines et plants).

*** 271 programmes courts de 2 minutes diffusés sur France TV de décembre 2020 à avril 2021 pour expliquer comment les Français vivent et travaillent en harmonie avec le bois.

La contribution interprofessionnelle obligatoire (CVO)

Typologie de la collecte 2020-2021

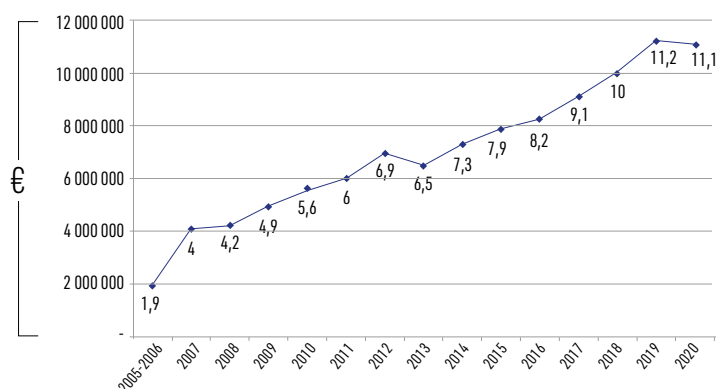
Période du 01.04.2020 au 31.03.2021

En dépit d'un ralentissement brutal de l'activité, voire d'un coup d'arrêt à partir du 17 mars 2020, la collecte CVO 2020-2021 parvient à se maintenir dans la continuité de l'exercice précédent.

En effet, la collecte 2020-2021 n'a pas échappé au rythme de la pandémie de COVID-19, et son évolution a été rythmée, au cours de l'année, par les différentes étapes de confinement et déconfinement, mais aussi des reports d'échéances fiscales en soutien aux filières économiques françaises sur lesquelles France Bois Forêt s'est alignée pour reporter la date d'exigibilité des CVO, dans le but d'un meilleur accompagnement des contributeurs durant cette période.

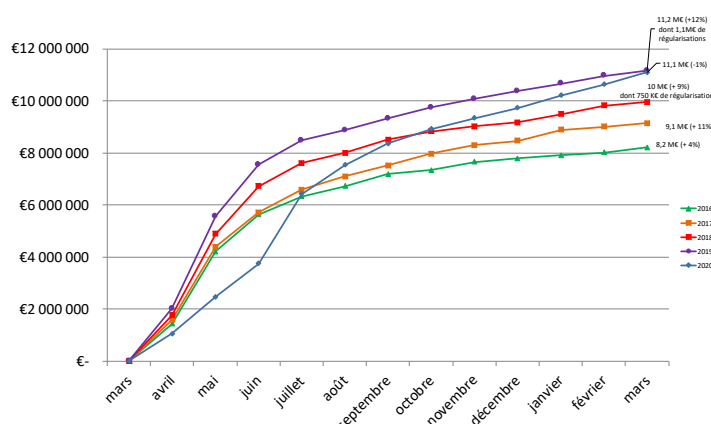
1. Aperçu général de la collecte, de 2005 à 2021

1.1 Collecte CVO de 2005 à 2020



Le tableau 1.1 illustre l'évolution de la collecte de CVO depuis la création de France Bois Forêt fin 2004. Au cours de cette période, le niveau de collecte est passé de 2 M€ à 11 M€.

1.2 Comparatif mensuel collecte cumulée 2016-2020



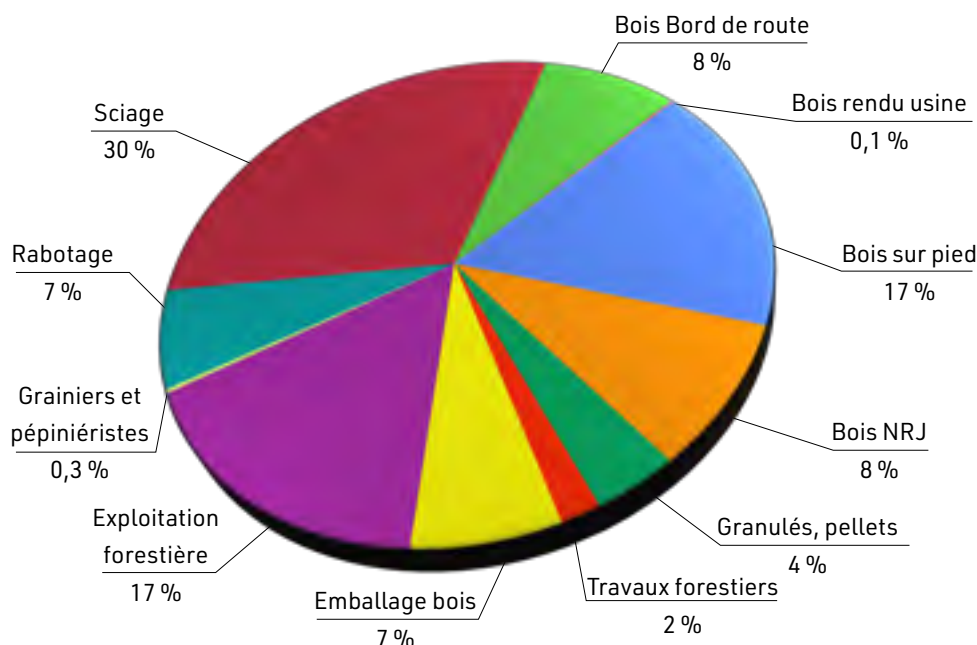
Malgré le report de la date d'exigibilité des CVO 2020 du 30 avril au 31 juillet 2020, dont on peut clairement voir l'effet sur le tableau 1.2, l'accélération du rythme de recouvrement des CVO non parvenues a permis de maintenir le niveau de collecte à un niveau quasi similaire à celui de l'année précédente.

2. Collecte par secteurs d'activités

Répartition de la CVO 2020 par activités

Sur la base des déclarations complètes et détaillées reçues, hors régularisations années antérieures

2.1 Activités déclarées à la CVO



Faits significatifs

11,1 M€ de CVO collectées correspondent à

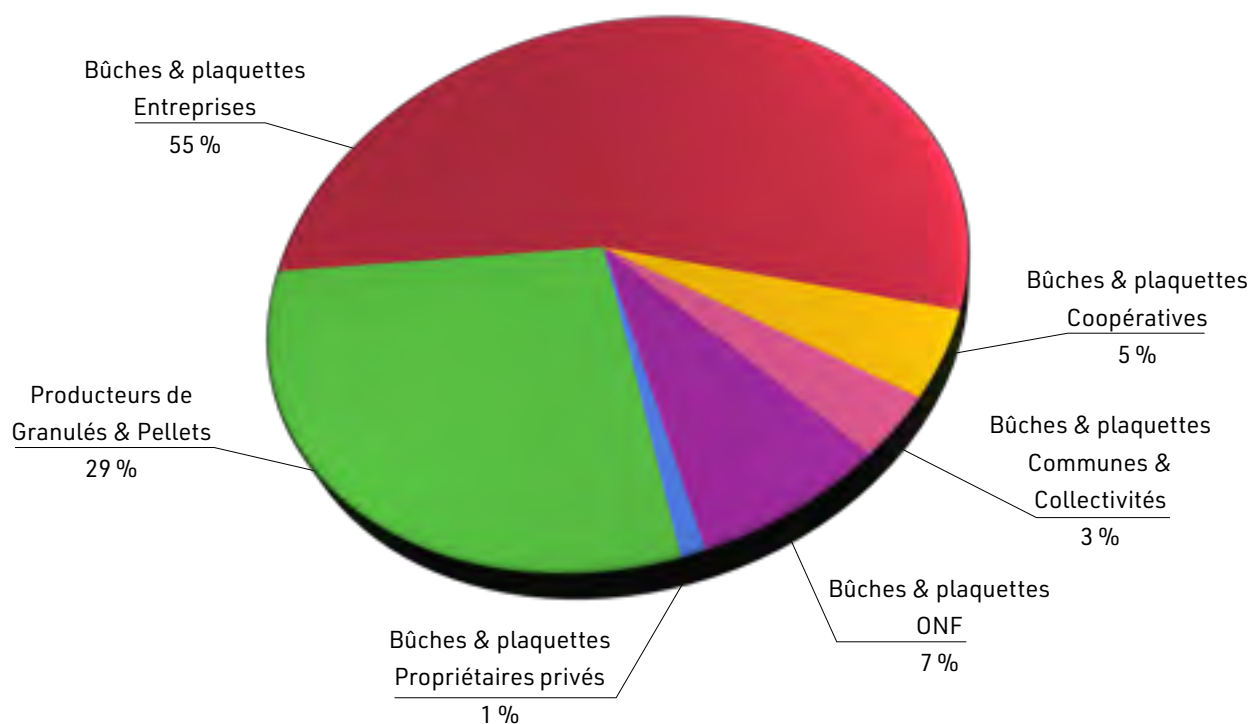
5,2 Md d'€

(5.218.964.381 €) d'assiettes de calcul de la CVO correspondant aux chiffres d'affaires assujettis pour les différents opérateurs de la filière (amont forestier, 1^{ère} transformation et une partie de la 2^{nde} transformation (dont l'emballage)).

Focus sur la répartition des CVO 2020 déclarées au titre du bois-énergie

Sur la base des déclarations complètes et détaillées reçues, hors régularisations années antérieures

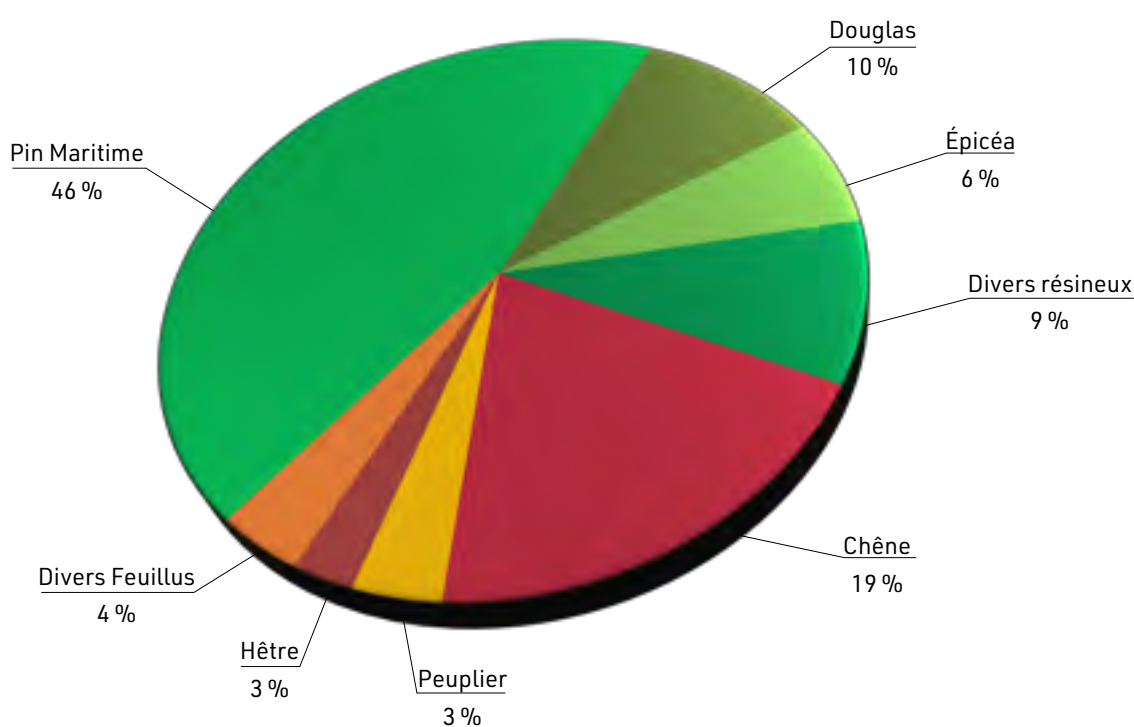
2.2 Répartition des CVO "bois énergie"



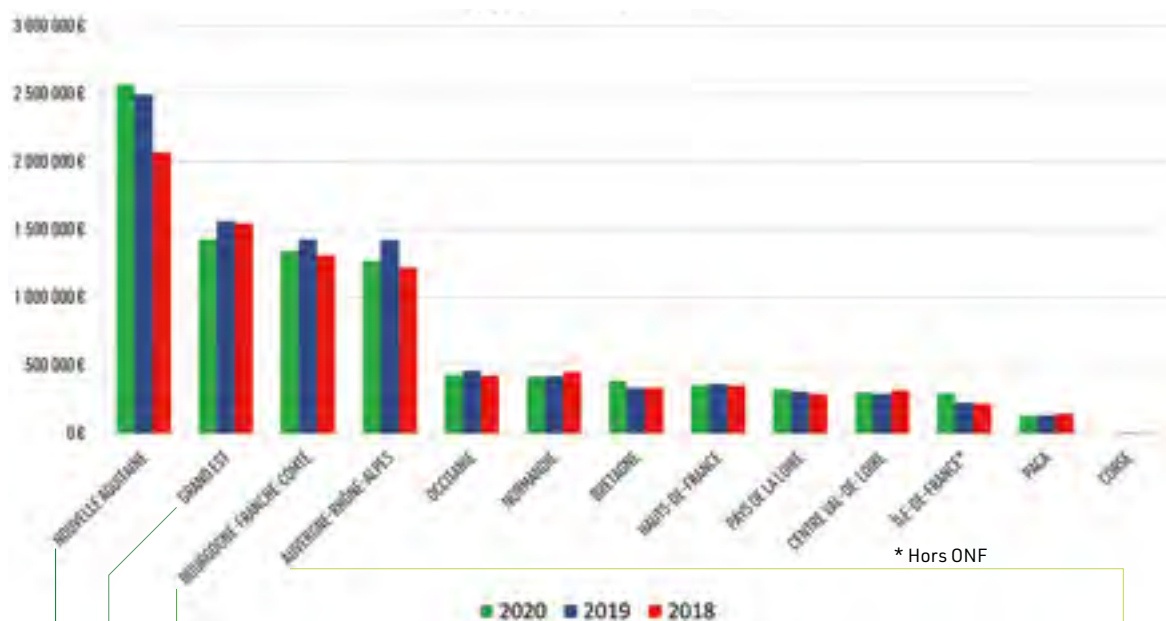
Répartition des CVO 2020 par essences de bois

Hors ONF et sur la base des déclarations complètes et détaillées enregistrées

2.3 Principales essences de bois déclarées à la CVO

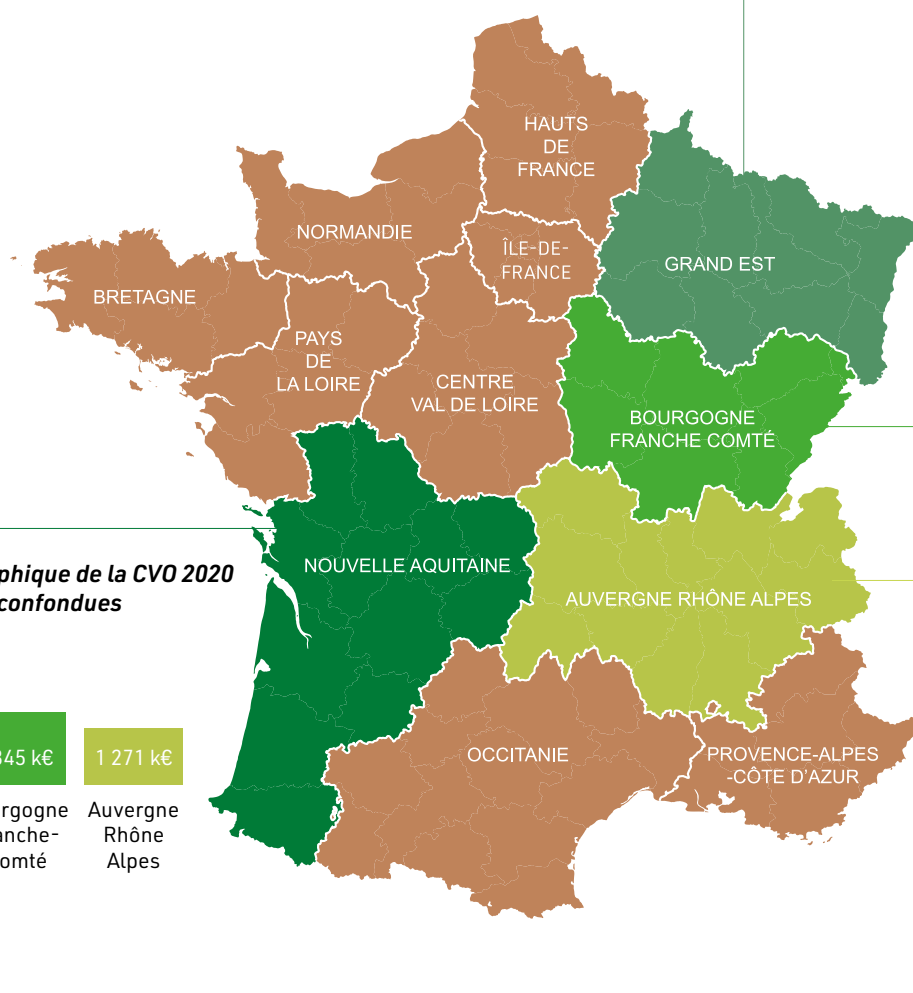


2.4 Répartition géographique de la CVO cumulée 2020 : Entreprises, Communes & Collectivités, Propriétaires privés

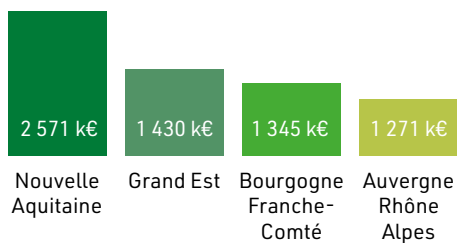


* Hors ONF

2020 2019 2018

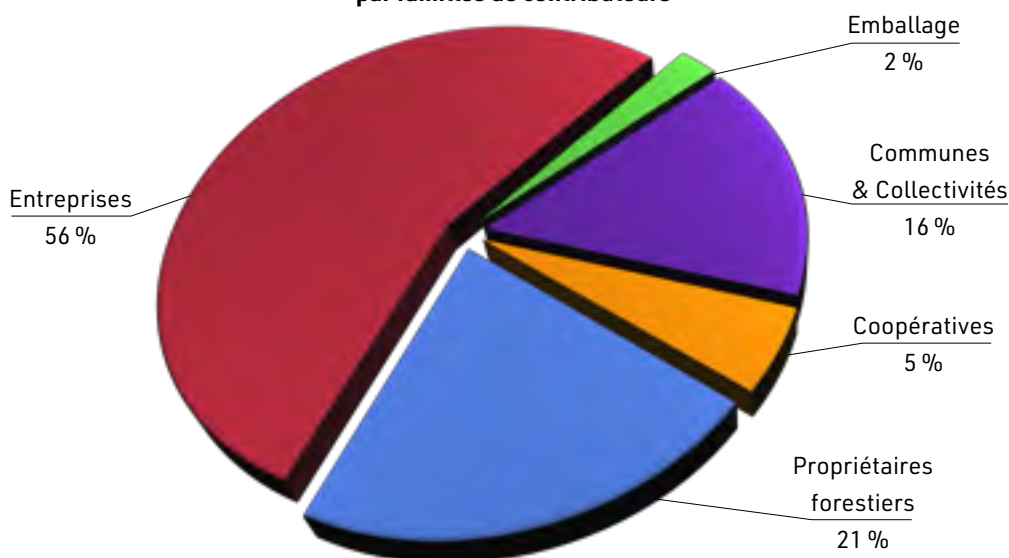


**Palmarès répartition géographique de la CVO 2020
toutes catégories confondues**



Les grandes « familles » de contributeurs à la CVO s'établissent comme suit :

2.5 Répartition globale de la CVO 2020 par familles de contributeurs



- **Entreprises** : scieurs, exploitants forestiers, raboteurs, pépiniéristes, prestataires de services en travaux forestiers, producteurs de bois énergie, experts forestiers
 - **Propriétaires** : propriétaires forestiers privés
 - **Coopératives** : coopératives forestières
 - **Collectivités** : communes forestières, Office National des Forêts, collectivités publiques (Régions, hôpitaux, maisons de retraite...)
 - **Emballage bois** : caisses industrielles, palettes, emballages légers.
- L'emballage en bois est mis en avant comme une « famille » à part entière pour trois raisons :
- > Cette seule activité consomme plus de 25 % des sciages résineux produits en France.
 - > L'emballage bois, pour la partie emballages légers, est une alternative de bon sens aux autres matériaux que sont le plastique et le carton. Produit biosourcé, il bénéficie de la gestion durable des forêts, qui assure un renouvellement pérenne de sa matière première, essentiellement du peuplier.
 - > Ce secteur a acquis une importance accrue dans le contexte difficile de la pandémie de COVID-19, en s'imposant comme le chaînon logistique indispensable dans l'approvisionnement de l'industrie et des Français eux-mêmes.

Palmarès des plus importants contributeurs à la CVO par grandes familles d'activités et par départements



1^{re} Commune

Département 39



1^{re} Entreprise

Département 67



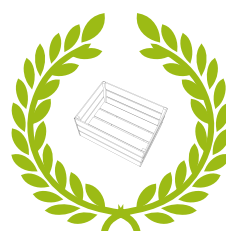
1^{re} Propriétaire privé *

Département 75



1^{re} Coopérative

Département 33



1^{re} Emballeur

Département 56

2^e Commune

Département 67

2^e Entreprise

Département 33

2^e Propriétaire privé

Département 40

2^e Coopérative

Département 19

2^e Emballeur

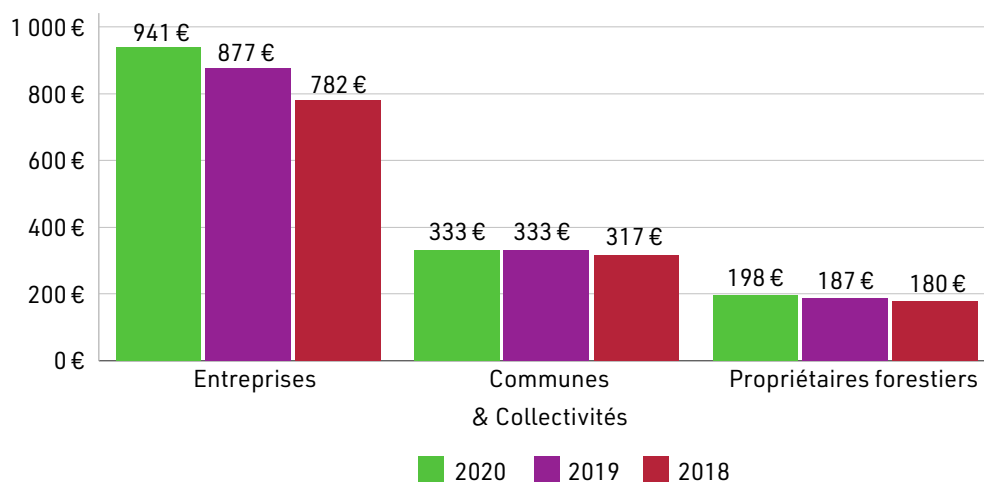
Département 92

* L'Île-de-France arrive régulièrement en tête pour les CVO collectées auprès des propriétaires forestiers privés, car les déclarations sont pour la plupart rédigées à l'adresse fiscale des personnes concernées.

La contribution interprofessionnelle obligatoire (CVO)

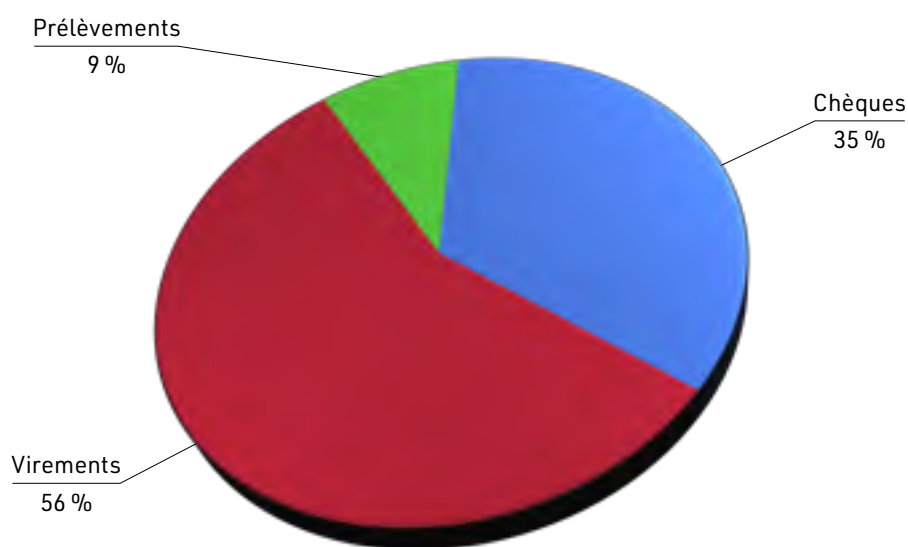
3. Typologie des règlements de CVO à l'échelon national

3.1 CVO moyennes par familles



Les montants présentés ci-dessus ont fait l'objet d'un lissage des CVO versées les plus élevées afin de donner une image la plus réaliste de ce que règle un contributeur sur les trois dernières années.

3.2 Modes de règlement de la CVO 2020



À savoir : France Bois Forêt encourage le règlement des CVO par prélèvement automatique, qui est une solution de paiement rapide et sécurisée.

En outre, les contributeurs dont la CVO est supérieure à 500 € et qui choisissent le règlement par prélèvement automatique (pour cela, il faut obligatoirement effectuer au préalable la déclaration sur cvo.franceboisforet.fr) ont la possibilité d'opter pour un paiement en six échéances mensuelles, sans aucun frais supplémentaire.

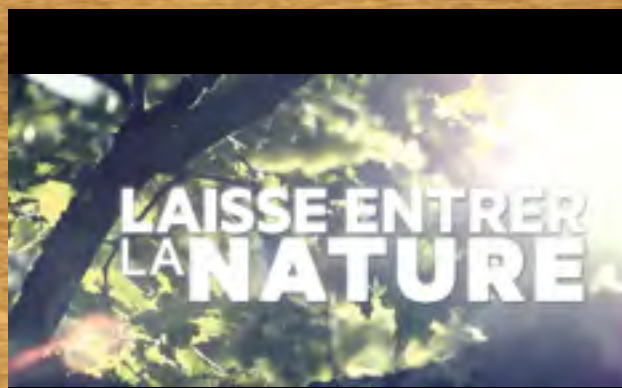


Les programmes financés par France Bois Forêt en 2020-2021



*Monochamus galloprovincialis,
vecteur du Nématode du Pin*

Recherche & Développement



Communication



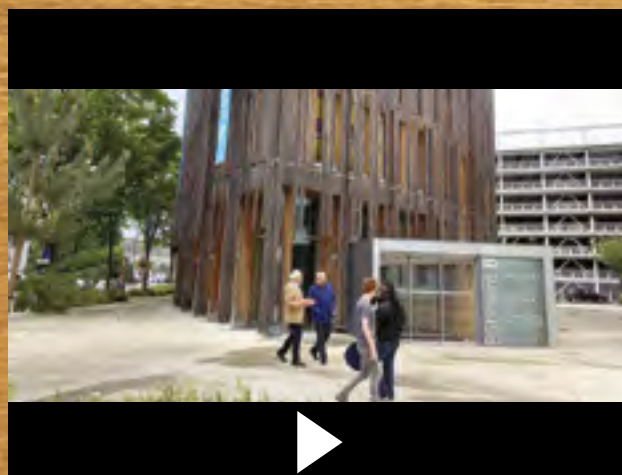
Observatoire économique



*Making-of extrait du tournage de l'émission
Silence, ça pousse ! (Lanton - 33)*



Fondation France Bois Forêt pour notre Patrimoine



*Bâtiment B - extrait du tournage de l'émission
Spéciale 100 % Bois (44-Nantes)*



La majorité des programmes financés par France Bois Forêt contribuent à répondre aux 17 objectifs de développement durables (ODD) fixés par l'ONU

dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui vise à stimuler des mesures qui permettront de mettre fin à la pauvreté et de construire un monde plus durable.

77 % du budget 2019-2021 ciblent au moins un Objectif de Développement Durable (ODD) de l'ONU

62 % des programmes 2019-2021 ciblent au moins un ODD
10 ODD sont particulièrement visés et trois le sont quasi systématiquement :
ODD 12 "Production et consommation responsables"
ODD 9 "Industrie, Innovation et Infrastructure"
ODD 15 "Vie terrestre"

La filière forêt-bois apparaît ainsi comme **un maillon essentiel dans les stratégies mises en place pour atténuer le changement climatique et afin d'accompagner la transition écologique et énergétique de notre pays.**

Dans ce cadre, France Bois Forêt au côté de ses partenaires cofinance des actions collectives de valorisation de la forêt française et de promotion des multiples usages du matériau bois.

Les champs d'activités sont larges et couvrent **la promotion technique, la recherche et développement et l'innovation, le suivi de l'activité des marchés, l'éducation à l'environnement, ou encore la communication et la sensibilisation du grand public** à la récolte forestière et la gestion durable.

En effet, la société française est devenue principalement urbaine. Le constat est fait que les "néoruraux" et les jeunes générations doivent disposer de toutes les informations nécessaires afin de mieux comprendre les cycles des forêts, du carbone, de la replantation, du reboisement et les multiples usages du matériau bois.

À partir de nos forêts on peut aménager, rénover, isoler, construire, se chauffer,... et générer près de 400.000 emplois directs.

En 2020-2021, FBF a ainsi financé plus de 100 programmes dont certains, représentatifs de la diversité des sujets traités. FOCUS à découvrir dans les pages suivantes.

Pour mémoire ...

La forêt française couvre aujourd'hui près de **17 millions d'hectares** :

31% de la surface du territoire métropolitain représente
2,7 milliards de m³ de bois.

Ce patrimoine forestier, le **4^{ème}** à l'échelle européenne est riche et extrêmement diversifié avec plus de **136 essences** et fournit de très nombreux services sociaux, économiques et environnementaux : il fixe les sols, purifie l'air, filtre l'eau, produit du bois, stocke du CO₂ et accueille une biodiversité abondante.



Usages du bois

Quelques programmes représentatifs



n°20RD1123 : France Bois 2024

Contexte et objectifs

Présidé par Georges-Henri Florentin ce projet a pour objectif de favoriser l'utilisation des solutions de construction et d'aménagement en bois, en particulier français, dans les réalisations des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de 2024. Au total, 29 maîtres d'ouvrage sont concernés par la réalisation des 58 ouvrages sportifs et temporaires qu'implique la première phase du projet des JOP Paris 2024, la phase « Jeux ». S'ensuivra la phase dite d'Héritage, qui verra naître deux nouveaux quartiers (Village des Athlètes et Cluster des Médias), livrés en 2025 et représentant une surface de plancher totale de l'ordre de 445.000 m².



© DR

Georges-Henri Florentin

▲ Plusieurs résultats sont d'ores et déjà actés

- Un certain nombre d'entreprises de la filière figurent dans les groupements lauréats des appels d'offres pour la construction du village des athlètes.
- La majorité des bâtiments du village des athlètes, qui accueillera 2 700 sportifs, sera en structure bois jusqu'à R + 6, entre R + 6 et R + 12 les bâtiments auront des façades avec un maximum de bois. Soit un volume de bois de l'ordre de 29.000 m³.
- Le Grand Palais éphémère, qui accueillera des événements, d'une surface de 10.000 m² sur le Champ-de-Mars a une structure bois tout comme la piscine olympique et la salle Arena.
- Une solution de traçabilité du bois, de la forêt à l'ouvrage, a été développée grâce au travail entrepris entre Bois de France, PEFC, FSC et le FCBA : « France Bois Traçabilité ». L'objectif est que 100 % de bois proviennent de forêts gérées durablement avec le pourcentage le plus élevé possible de bois provenant de nos forêts et des entreprises françaises.

FRANCE
BOIS
2024

Les échanges avec les maîtres d'ouvrages se poursuivent et les équipes de FB2024 continuent leur travail afin de :

- mettre en avant le bois dans tous les aménagements, le mobilier et les ouvrages temporaires,
- mobiliser les entreprises de la filière qui interviendront sur les chantiers.

L'objectif étant d'intégrer **50.000 m³ de bois, en tout et 50% de bois français.**



Usages du bois

Quelques programmes représentatifs



Réglementation environnementale RE2020

De juin à août 2020, puis de décembre 2020 à mai 2021, Com'Publics en partenariat avec l'agence de relations presse Adocom-RP a accompagné et conseillé le groupe de travail réuni autour du CSF Bois, de FBIE, de Fibois France et de France Bois Forêt dans son action politique, institutionnelle, médiatique et partenariale sur le sujet de la RE2020.

Dans un premier temps, il s'est agi d'attirer l'attention des médias et des politiques sur les allégations trompeuses des promoteurs du béton bas-carbone, sur la base de l'étude réalisée par le FCBA le 11 février 2020.

Ensuite, dans la perspective des arbitrages attendus sur les textes de la RE 2020, le groupe de travail a adressé de multiples courriers à destination des ministres compétents et des parties prenantes identifiées comme pertinentes pour faire connaître et défendre les positions de la filière. Ce travail a abouti à l'envoi de plusieurs communiqués de presse et l'organisation d'une rencontre croisée du Club Bois & Forêt avec les partenaires de la filière construction le 28 juillet 2020.

La filière a sollicité une intégration au conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique, instance consultative dans laquelle la filière bois-construction est insuffisamment représentée.

En parallèle, pour contrer les menaces de recul sur l'ambition de la RE2020, le groupe de travail a mobilisé les élus nationaux, régionaux et locaux ainsi que plusieurs relais afin qu'ils expriment leur soutien aux ambitions du texte. Cette action a abouti à l'envoi de plusieurs dizaines de courriers de soutien aux orientations de la RE2020 à la ministre Emmanuelle Wargon.

Un document de filière structurant, reposant sur des engagements et permettant d'exposer la vision, l'ambition et les moyens que se donne la filière bois-construction pour atteindre les objectifs fixés par la RE2020 pour 2030 a ensuite été élaboré : le « Plan Ambition Bois Construction 2030 », et présenté aux ministères, aux parlementaires et aux médias.



FLASH

Nous avons obtenu grâce à une action collective de la filière :

- Décret no 2021-1004 du 29 juillet 2021 relatif aux exigences de performance énergétique et environnementale des constructions de bâtiments en France métropolitaine.
- Arrêté du 4 août 2021 relatif aux exigences de performance énergétique et environnementale des constructions de bâtiments en France métropolitaine et portant approbation de la méthode de calcul prévue à l'article R. 172-6 du code de la construction et de l'habitation.

16
pages



pour tout savoir
du Plan Ambition
Construction Bois



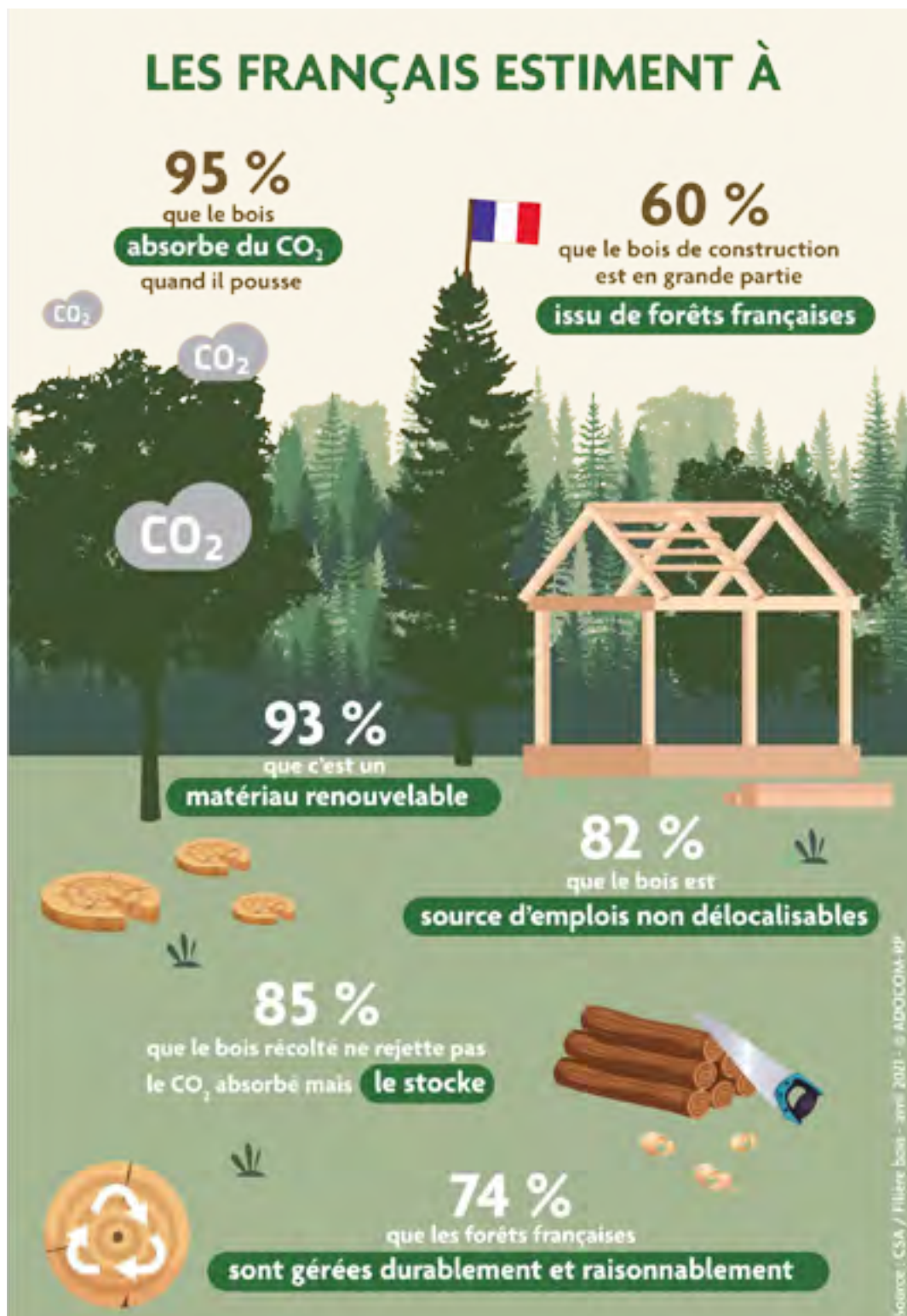
Usages du bois

Quelques programmes représentatifs



Réglementation environnementale RE2020

Dans le même temps, un sondage d'opinion a été réalisé pour interroger les Français sur l'image qu'ils avaient du bois dans la construction et de la filière forêt-bois en général. Les résultats de ce sondage ont été présentés lors d'une conférence de presse le 5 mai 2021, qui a également été l'occasion de revenir sur les engagements du Plan Ambition Bois Construction 2030.





Usages du bois

Quelques programmes représentatifs



Prescription du bois français en régions

Contexte et objectifs

Les membres du réseau Fibois France en régions (ex : FBR) sont soutenus par France Bois Forêt. Les 29 prescripteurs présents sur le territoire national assurent la mise en place d'actions de promotion du bois français dans tous les usages de la construction et des aménagements extérieurs et intérieurs. Ils prescrivent la solution bois auprès des publics ciblés (MOA, MOE, BET, économistes, entreprises, ...) et les accompagnent dans leur projet.

▲ Résultats

Durant l'année 2020 les prescripteurs du réseau des interprofessions régionales se sont réunis 12 fois et ont participé à plusieurs séminaires afin de coordonner leurs actions et monter en compétences. Ainsi, 387 actions collectives (conférences, formation, journées techniques, salons, voyages, visites chantiers) ont été organisées sur tout le territoire mobilisant plus de 19.000 personnes soit +25 % par rapport à 2019. Elles ont touché les architectes, MOE, MOA, entreprises, journalistes ou encore les élus. Enfin, 701 projets ont été suivis en 2020 dont 60% mobilisent du bois français. Les projets suivis sont à des stades d'avancement différents : réflexion (37%), étude/conception (46%), travaux (11%), finalisation (6%).

387

actions collectives

+ 19.000

personnes mobilisées

701 PROJETS, dont 60 % EN BOIS FRANÇAIS**37 %**
RÉFLEXION**46 %**
ÉTUDE /
CONCEPTION**11 %**
TRAVAUX**6 %**
FINALISATION

n°20FT125 : Promotion des sciages et produits bois français à l'exportation

Contexte et objectifs

FrenchTimber œuvre depuis 2007 au développement des exportations françaises des sciages et produits bois français à travers quatre missions principales : la communication à l'international, l'accompagnement des entreprises lors de salons, de missions et d'actions sur les marchés internationaux, la veille économique et le suivi des dossiers de normalisation.

▲ Résultats

Depuis la création de l'association en 2001, les exportations françaises des différents produits bois ont considérablement augmenté. Malgré la crise du COVID, la fermeture des frontières et les restrictions, FrenchTimber a bénéficié de ses nombreux contacts à l'international pour maintenir la majorité de ses actions et adapter son planning pour répondre aux attentes des entreprises. Cette présence continue à l'international explique la forte progression des exportations françaises en 2020. Enfin, dans le cadre de sa mission de veille économique French Timber est amenée à publier régulièrement les statistiques des exportations françaises ainsi que les données de nombreux marchés cibles à travers plusieurs lettres d'informations.

FrenchTimber a réalisé de nombreux outils pour promouvoir les essences et produits bois français :

6.000

brochures sur
les produits
français
distribuées
auprès des
acheteurs et
utilisateurs
internationaux.

+de 100

demandes
transmises par le
site internet.
frenchtimber.com

443

abonnés
LinkedIn

**500**

abonnés
WeChat à fin
2020



Usages du bois

Quelques programmes représentatifs



n° 20PT1141 : Développer l'utilisation du Douglas

Contexte et objectifs

Avec un massif de 420.000 hectares, la France est le premier producteur européen de pin Douglas, une essence qui, par ses caractéristiques mécaniques et de durabilité, est parfaitement adaptée au marché de la construction. Cependant, France Douglas, association créée en 1993, signale que l'effort de plantation et de renouvellement de la ressource est en nette diminution depuis trente ans, laissant craindre une baisse de la disponibilité après 2040. De nombreuses actions collectives sont menées pour accélérer le renouvellement de la douglasaie française. En accompagnant d'une part, les projets R&D pour garantir la disponibilité en qualité et quantité du matériau à long terme (par exemple, Douglas : du plant à l'arbre, Douglas Avenir...), d'autre part, les propriétaires dans la recherche des financements (Plantons pour l'avenir).

▲ Résultats

La qualification et la standardisation de l'offre produits, réalisées en 2012 par l'association, ont permis à l'essence de devenir **une référence reconnue par tous les membres de la filière, du sylviculteur au prescripteur**. Depuis, l'effort se poursuit avec la qualification de nouveaux produits à forte valeur ajoutée (bois d'ingénierie, menuiserie) et l'élaboration d'une offre élargie et mise à jour au niveau technique. L'association s'est engagée également dans **un programme d'études techniques planifié sur trois années (2019-2021)**, concernant notamment la compatibilité du Douglas et des métaux, l'amélioration du classement mécanique de cette essence et l'intégration d'un configurateur de FDES (Fiche de déclaration environnementale et sanitaire) afin de permettre aux adhérents d'individualiser

leurs données environnementales et sanitaires. Les douze FDES élaborées par France Douglas sont disponibles depuis janvier 2019 dans la rubrique Données environnementales du Catalogue Bois Construction (catalogue-bois-construction.fr/donnees-environnementales) développé dans le cadre du Plan Bois financé en partie par FBF. Parmi les nombreux travaux de l'association, figure également le programme de création variétale « Douglas Avenir », associant l'Inrae, l'institut technologique FCBA et l'Office national des forêts (ONF). Mis en place en 2014, il vise à renouveler des vergers à graines de Douglas pour assurer la disponibilité, la qualité, la performance et l'adaptation au climat et aux contraintes techniques des marchés.





Usages du bois

Quelques programmes représentatifs

Prog.

20IR1187 : Indice d'Analyse des Retombées Territoriales (ART)

Contexte et objectifs

Valoriser le bois local dans les démarches des collectivités est l'essence même de la politique du réseau des Communes forestières. Après avoir initié, avec l'aide de France Bois Forêt, le programme « 100 constructions publiques en bois local » (2012-2017), la Fncofor a souhaité aller plus loin en élaborant, en partenariat avec l'agence de notation Biom Attitude, un nouvel outil : le calculateur d'Analyse des retombées pour le territoire qui effectue des analyses à l'échelle d'un projet (bâtiment). L'indice ART permet de quantifier l'apport économique et social par l'emploi créé ou maintenu, ainsi que l'apport environnemental par le bilan carbone et par la surface forestière gérée. « Nous avons développé un outil technique complet et précis, utilisé par les salariés des communes forestières qui accompagnent les projets. À ce jour, nous avons analysé plus d'une vingtaine de bâtiments. »

▲ Résultats

Une version simplifiée a été mise en ligne en mars 2021 (<https://art.fncofor.fr>) que les maîtres d'ouvrage publics peuvent directement utiliser afin d'estimer en amont les retombées territoriales de leur projet à l'aide de quelques données clés (coût, type de bâtiment, origine des bois, origine des prestataires et de la maîtrise d'œuvre...). L'indice ART a une réalité économique, il correspond à la part d'économie qui est réinjectée sur le territoire. Plus le bois est local et mis en œuvre par des entreprises de proximité, plus le retour sur le territoire est élevé. Le périmètre du bois local a été fixé à 80 km. Si le bois vient de plus loin, il est dénommé "bois français", ou "étranger"

si hors frontières. Ainsi, sur un projet bois-construction, il existe trois périmètres différents pour l'origine des bois et des prestataires. Selon les retours d'expériences, on constate en moyenne des retombées territoriales à :

80 %

pour un projet en **bois local** mis en œuvre par des entreprises locales

60 %

pour un projet en **bois français** mis en œuvre par des entreprises locales

30 %

pour un projet en **bois d'import** mis en œuvre par des entreprises locales

Prog.

n° 20PT1227 : Trophée de l'innovation au sein de la filière forêt-bois

Contexte et objectifs

Cette initiative de Forinvest Business Angels¹ a pour objectif de mettre en valeur des projets qui développent une solution innovante pour la filière forêt-bois et a bénéficié en 2020 du haut patronage du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en charge des forêts. Le concours se répartit en trois catégories : Idéation (chercheurs, étudiants), Start-up (entreprises de moins de 7 ans à la recherche des financements) et Entreprises (entreprises de plus de 7 ans).

Après les étapes régionales à Lyon, Bordeaux, Nancy et Nantes, la finale s'est déroulée le 3 novembre et a pris la forme d'un webinaire ouvert à tous, où les treize finalistes ont présenté leur innovation par caméras interposées, en disposant chacun de trois minutes chrono. Le bilan de cette première édition est très satisfaisant : Forinvest a reçu de nombreuses demandes de mises en relation pendant et après la compétition.

¹ Association française des forestiers investisseurs pour le développement de la filière bois.

La compétition a réuni

141 candidats venus de toute la France :

66 start-ups,

26 entreprises,

49 acteurs du monde académique.

Les candidatures ont été évaluées par un jury de

57 membres, composé d'experts de la filière, de l'investissement et du développement de projets.



Catégorie Idéation

« OTO, le fauteuil à étreindre »

Un fauteuil thérapeutique en bois pour des personnes autistes, développé par l'ébéniste-conceptrice de mobiliers Alexia Audrain, en partenariat avec l'institut médico-éducatif de l'Adapei (Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales) de Blain (44).



Catégorie Start-up

« Ephemere square »

De la société éponyme, une solution d'aménagement d'espaces événementiels, de cloisons et de cabanes de jardins en bois : design, modulables et écoresponsables.



Catégorie Entreprises

« Hybridal »

Un procédé innovant de plancher mixte bois/béton collé à hautes performances, développé par Cruard Charpente et Construction Bois (cruard-charpente.com).



Usages du bois

Quelques programmes représentatifs



n°19F923 : Accélérateur filière forêt-bois

Contexte et objectifs

En partenariat avec Bpifrance, la filière forêt-bois a mis en place un dispositif spécifique de formation pour dirigeants de PME et ETI, baptisé « accélérateur sectoriel filière bois ». Démarré en octobre 2019, le cursus de la première promotion vise à booster le développement de 22 entreprises par :

- L'intégration à un réseau d'entreprises de croissance puissant
- Un diagnostic stratégique 360° qui permet d'identifier les enjeux prioritaires de croissance
- Des modules complémentaires de conseils dans les domaines prioritaires par l'entreprise
- Un accompagnement collectif à travers plusieurs séminaires thématiques
- Une sensibilisation aux enjeux d'innovation et de modernisation

▲ Résultats à mi-parcours





Sylviculture, gestion durable et santé des forêts

Quelques programmes représentatifs



n°20RD1236 : Maladie de Lyme

Qu'est-ce que la maladie de Lyme ?

La maladie de Lyme, également appelée borréliose de Lyme, est une pathologie complexe habituellement consécutive à une piqure de tique infectée par une bactérie appelée *Borrelia burgdorferi*. Cette affection non-contagieuse atteint dans ses différentes formes un nombre élevé de personnes. Le réseau Sentinelles, chargé de la veille en médecine générale et en pédiatrie, a répertorié 50.133 nouveaux cas de Borréliose de Lyme en France métropolitaine en 2019 contre 29.072 en 2009. Chaque année, environ 900 personnes (939 en 2018) sont hospitalisées pour des manifestations neurologiques associées à cette infection. Cette maladie est reconnue maladie professionnelle depuis 2018. La maladie de Lyme fait désormais partie des dix maladies infectieuses les plus fréquentes en France.



Tique, agent transmetteur

Chaque année, environ 900 personnes (939 en 2018) sont hospitalisées pour des manifestations neurologiques associées à cette infection.

D'autres vecteurs hématophages peuvent-ils transmettre la maladie de Lyme et/ou les autres co-infections ? Nous avons donc mené une étude sur les taons afin de savoir si ces derniers pourraient être porteurs d'agents pathogènes. Cette étude a été réalisée avec le concours du professeur Péronne et de son équipe.

82 taons femelles prélevés en été 2020, dans divers endroits du Cantal, du Puy de Dôme et de la Haute-Loire par la Société d'histoire naturelle ALCIDE D'ORBIGNY et pour chacun il a été précisé :

- Caractérisation précise de l'espèce de taon
- Lieu du prélèvement avec localisation GPS

▲ Résultats

Cette étude a montré que les taons, tout comme les tiques, sont porteurs de nombreuses espèces de bactéries, parasites et virus. Nous remarquons qu'aucune espèce de *Borrelia* (l'agent de la maladie de Lyme stricto sensu) n'a été trouvée. Cependant l'échantillon de taon étudié est probablement trop faible pour conclure en l'absence de la bactérie chez ces insectes hématophages. Ces données devraient être confirmées par une étude de plus grande ampleur, dans ces régions et ailleurs en France, avec réalisation de séquençage de l'ADN, afin de caractériser plus précisément les différents germes trouvés.



Sylviculture, gestion durable et santé des forêts

Quelques programmes représentatifs



n°20RD1130 : Plateforme commune de dégâts de gibier en forêt

Abrouissement, écorçage, frottis, tels sont les dégâts, alimentaires ou comportementaux, observés en forêt. Principaux responsables : les grands ongulés et, plus précisément, la famille des cervidés (cerf, chevreuil, chamois, mouflon...). Or ces populations ne cessent de croître malgré des tableaux de chasse revus à la hausse ces deux dernières décennies. Le programme « Prise en compte des dégâts de grand gibier en forêt » vise à identifier et à caractériser les différents outils d'évaluation et de signalement de la pression et des dégâts sur les peuplements forestiers, publics et privés. La finalité étant de déboucher sur un outil cartographique des dégâts à l'échelle nationale.

L'état des lieux effectué a recensé plusieurs méthodes d'évaluation à travers tout le territoire métropolitain :

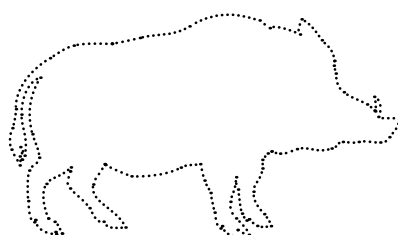
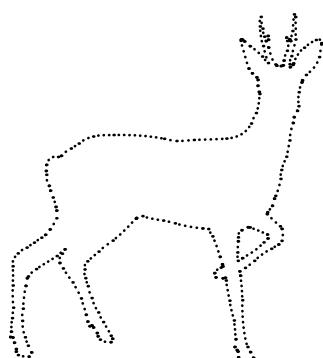
des **fiches** au format papier, des **systèmes** partagés, tel l'observatoire territoires-gibiers du GIP ATGeRi, des **applications** smartphone ou encore le **guide** pratique de l'équilibre Forêt - Gibier de Bretagne. Soit des modes de signalements très variés avec des remontées d'informations qui le sont tout autant – vers la Fédération de chasse, les représentants des forestiers dans les commissions départementales... Constats fréquents : des retours insuffisants auprès des experts forestiers et une inadéquation entre les attributions de chasse et les dégâts recensés. Vient ensuite la question de l'interprétation des dégâts qui suppose la définition d'un indicateur d'impact (en trois niveaux), sous forme de code couleur.

L'objectif final est d'arriver à développer, en 2020-2021, une plate-forme nationale rassemblant toutes les données sur les pressions, les dégâts et leurs impacts, ce qui facilitera la visibilité à l'échelle du territoire.



Photo : Jean-Pierre Loudes/CNPF

Frottis sur un pin Douglas (Auvergne-Rhône-Alpes).





Sylviculture, gestion durable et santé des forêts

Quelques programmes représentatifs



n°20RD1154 : Simulations Technico-Économiques de Rentabilité pour les Exploitations Sylvicoles (STERES)

Contexte et objectifs

Fragilisé par les deux dernières tempêtes de 1999 et de 2009, le massif des Landes de Gascogne a vu un tiers de sa surface reboisée. Pas moins de 300.000 ha de jeune forêt qui passeront bientôt en 1^{ère} ou 2^e éclaircie. Une étape de gestion sylvicole d'importance, qui conditionne la qualité et la productivité des futurs bois récoltés. **Optimiser**, c'est tout l'objectif de ce nouvel outil « STERES » qui sera accessible en ligne (site non finalisé à ce jour) et actuellement en phase finale de test.

▲ Résultats

Sur la plateforme, le gestionnaire va entrer ses données : propriétaire, commune, surface boisée, année d'installation du peuplement, type de landes, type d'arbres – par exemple, des améliorations de pins maritimes « Vigueur-Forme 2^e ou 3^e génération ». Une fois ce volet renseigné, seront aussi indiquées les caractéristiques dendrométriques du peuplement : circonférence, hauteur, densité. Forte de ces données, l'application va déterminer un programme de travaux (année des interventions, densité) visant à optimiser le rendement.

Mais ce n'est pas tout ! Concrètement, le gestionnaire pourra, pour chaque parcelle, suivre l'itinéraire « optimal » conseillé ou établir son propre scénario sylvicole et constater l'influence sur la rentabilité. L'intérêt de l'outil STERES est qu'il laisse également la possibilité au gestionnaire de modifier son programme. L'application intégrera aussi un tableau de bord technico-économique de la propriété avec toutes les interventions à prévoir, les recettes et dépenses, une valeur comptable de la propriété, et ce pour les vingt prochaines années.

L'intérêt de l'outil STERES est qu'il laisse également la possibilité au gestionnaire de modifier son programme.

Massif des Landes de Gascogne



Sylviculture, gestion durable et santé des forêts

Quelques programmes représentatifs



n° 20RD1185 : Changement climatique avec RMT AFORCE

Contexte et objectifs

Le Réseau Mixte Technologique d'adaptation des forêts au changement climatique (RMT Aforce) poursuit sa mission de transfert de connaissances et de collecte de données destinées aux professionnels de la filière forêt-bois à travers de nombreux projets. Au programme : choix des essences, gestion des peuplements, maîtrise des risques, coopération européenne...



▲ Résultats

L'essentiel des projets concerne les espèces pour le futur. À l'automne 2020, est sorti le site Web "Climessences" (<https://climessences.fr>).

C'est l'aboutissement d'une succession de projets et de contributions menés depuis dix ans sur l'aide à la décision en termes de choix des espèces.

Ce site comprend deux modules.

Le premier est une base de données d'environ 140 espèces d'arbres, qui regroupe toute la documentation utile sur les exigences écologiques, climatiques, sylvicoles, pédologiques des espèces, telles qu'on les connaît aujourd'hui.

Le second module offre des simulations de l'évolution des aires de répartition des espèces.

Étroitement lié à ce travail, le projet Trec (Transfert raisonné en espèces introduites) est en passe d'être achevé. Sa finalité est de donner des indications destinées aux pépiniéristes pour la production de plants issus d'espèces mal connues. Reste la mise en forme des résultats et leur mise à disposition via une plate-forme.

Troisième projet, **Esperence**, financé par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), consiste en la mise en place d'un réseau collectif d'expérimentation de nouvelles espèces. Il vise la création de dispositifs de comparaison d'espèces et de provenances pour étudier leur survie et leur développement, ainsi que de tests en gestion courante appelés « îlots d'avenir », pour suivre leur comportement grandeur nature.

Le réseau rassemble 16 partenaires du milieu forestier, parmi les organismes de recherche, de développement, de gestion, d'enseignement et de formation. D'autres structures fortement concernées par les actions du réseau sont aussi associées étroitement et investies dans le fonctionnement courant du réseau.

Partenaires

Recherche et enseignement supérieur

- AgroParisTech
- Institut technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA)
- Groupement d'Intérêt Public Ecofor (GIP ECOFOR)
- Institut Européen de la Forêt Cultivée (IEFC)
- Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE)
- Météo-France

Développement et gestion

- Institut pour le Développement Forestier du Centre National de la Propriété Forestière (CNPFF-IDF)
- Office National des Forêts (ONF)

- Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA)
- Chambre d'Agriculture de la Sarthe (CA72)
- Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN)
- Société Forestière de la Caisse des Dépôts et Consignations (SFCDC)
- Experts Forestiers de France (EFF)
- Groupe Coopération Forestière (GCF)

Enseignement technique

- Lycée forestier de Meymac
- Lycée agricole et forestier de Mirecourt

Structures associées

- France Bois Forêt (FBF)
- Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA)
- Département de la santé des forêts (DSF)
- Ministère de la transition écologique et sociale (MTES)
- Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)

Tous les résultats des projets de R&D, les outils du RMT Aforce sont disponibles sur le site <https://reseau-aforce.fr>.





Sylviculture, gestion durable et santé des forêts

Quelques programmes représentatifs

Prog.

n°20RD1136 : Lutte contre le dépérissement des fructifications de résineux

Contexte et objectifs

Identifier et analyser les insectes ravageurs responsables du dépérissement des fructifications des résineux. C'est l'objet de l'étude pilotée sur deux ans par le GIE Semences forestières améliorées (SFA) et la Section spécialisée Pin Maritime et réalisée par l'institut technologique FCBA. Depuis plusieurs années, on observe en effet une forte baisse de la production des semences dans les vergers de résineux, notamment sur les trois espèces majeures : pin maritime (de 2 kg à 600-700 g par hectolitre de cônes), Douglas (de 800 g à moins de 500 g par hectolitre de cônes) et le pin taeda. Plus précisément, un dépérissement des fleurs pollinisées et une chute des cônelets, puis, à la récolte, un nombre moindre de graines et une part importante de graines vides.

L'objectif est d'évaluer le taux de dépérissement et l'évolution temporelle des dégâts, mais aussi de mieux connaître les insectes ravageurs, leur cycle de vie, leurs périodes de présence et d'attaque.



© Photo : FCBA

Monitoringsur pin taeda : présence d'insectes et notation des dégâts

▲ Résultats

En 2020, la phase observatoire n'a pu démarrer qu'au mois de juin en raison de la crise sanitaire. Néanmoins, le retard devrait être comblé avec les données du printemps 2021 sur les différents pins.

Les premières observations dans les houpriers de juillet 2020 mettent en évidence des cônes très résineux sur le

Douglas, certainement dus aux piqûres de punaises qui provoquent alors l'écoulement de la sève ; des fleurs résineuses avec une forte mortalité pour les pins maritimes, ainsi que la présence de larves de punaises sur les pins maritimes et taeda. L'identification des insectes et l'analyse des données recueillies sont en cours.

Prog.

n°20RD1170 : Appuyer l'émergence d'un marché carbone en forêt française

Contexte et objectifs

Créé par le ministère de la Transition Ecologique avec la collaboration de nombreux partenaires, le Label bas-carbone a pour objectif de contribuer à l'atteinte des objectifs climatiques de la France. C'est un programme de rémunération du carbone forestier par le marché volontaire, entré en phase opérationnelle en 2019.

Quels sont les types de projets ?

Il en existe trois :

le boisement de terres non forestières, le reboisement de forêts dégradées et l'amélioration de la gestion.

À noter : pour un reboisement, la nouvelle gestion engagée doit permettre de séquestrer plus de carbone que si on l'avait laissé à l'identique. On boise, on reboise ou l'on améliore. Il faut qu'il y ait une plus-value carbone importante.

Chiffres clés au 1^{er} septembre 2021

120

projets labellisés

119

projets forestiers (individuels)

dont

57

en boisement

59

en reboisement

3

en balivage

Projets non financés : **64**

Projets financés : **55**

1

projet collectif en Carbon Agri (300 exploit^o.) financé à **20 %**

192.300

t CO₂ potentielles forestiers pour environ **890 ha** en surface

138.766

t CO₂ potentielles agricoles

331.066

t CO₂ potentielles total (méthodes forestières et agricoles)



Sylviculture, gestion durable et santé des forêts

Quelques programmes représentatifs



n°20RD1232 : Transition énergétique et écologique

Contexte et faits marquants de l'année écoulée

Le réchauffement climatique est en train de s'emballer et les mesures mises en face ne sont pas du tout à la hauteur, le scénario d'un +2°C d'ici la fin du siècle n'est plus malheureusement le plus probable (il est supplanté par celui d'un +4°C moyen, c'est-à-dire bien plus sur les zones émergées). Nous n'avons pas encore trouvé le remède miracle pour lutter efficacement contre cette inéluctable catastrophe planétaire. Pendant que certains, « les progressistes » misent sur les progrès technologiques (énergies renouvelables capture géologique du CO₂...), d'autres « les activistes » veulent une décroissance économique (sobriété,...) sans compter ceux « les dubitatifs » qui persistent dans le déni ou encore ceux « les fatalistes » qui se sont déjà résignés à un effondrement global à plus ou moins courte échéance.

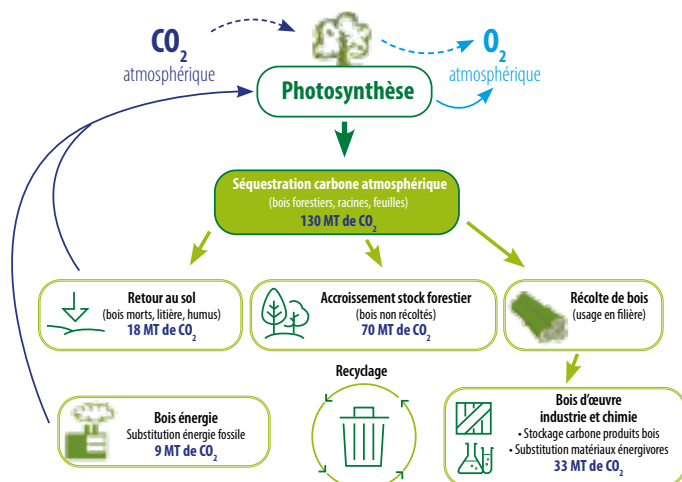
La crise du COVID a permis une baisse temporaire des émissions planétaires mais qui sont reparties de plus belle avec la reprise en 2021. Tout le débat politique porte actuellement sur la possibilité ou non de découpler croissance économique de celle des émissions de CO₂. Cela passe pour certains par la croissance verte (= une croissance propre indépendante des énergies fossiles) et pour d'autres par la décroissance (plus de frugalité dans nos modes de vie).

Parmi les énergies et les matériaux renouvelables, la biomasse et le bois en particulier disposent de belles perspectives devant elles car elles sont justement des

solutions de substitution mais les résistances sont fortes (lobby - préservation des intérêts, mise en œuvre plus compliquée - investissements, ...). Les controverses sont liées au fait que le sujet du carbone est très technique et il est aisé de jouer sur des ambiguïtés de présentation. En effet, seule la contribution de la forêt (séquestration carbone) apparaît dans la comptabilité nationale, l'effet substitution pourtant tout aussi important (voire plus car il s'agit d'une émission évitée) se retrouve en bénéfice dans d'autres secteurs : bâtiments, consommation énergétique et donc tous les efforts de la filière en la matière ne sont pas visibles. Cependant la plupart des observateurs méconnaissent (parfois sciemment) ces mécanismes et considèrent donc à tort qu'il est préjudiciable d'un point de vue carbone de réaliser des coupes.

En tout cas, le carbone est rentré dans tous les débats, les politiques publiques et stratégies d'entreprises avec la nécessité d'atteindre la neutralité carbone. Cela passe par des compensations de CO₂ résiduelles mais des voix s'élèvent face aux opérations de *greenwashing* (il suffirait de payer pour la plantation de quelques arbres pour s'acheter une vertu). Il est vrai que la filière forêt-bois, qui présente déjà le meilleur bilan carbone national, est perçue comme le secteur ayant le plus fort potentiel de séquestration carbone. À ce titre, il bénéficie d'un attrait soudain, notamment grâce à la mise en place du Label Bas Carbone (LBC) par le Ministère de l'Écologie.

La filière forêt-bois, la principale contributrice à la lutte contre le changement climatique.



source des chiffres : Etude INRA-IGN sur l'atténuation du changement climatique par la filière Forêt-Bois française - nov 2017

Le mécanisme des quotas carbone que FBF plébiscite depuis 2012 comme étant la solution pour bénéficier d'une source carbone de financement pérenne pour adapter la forêt au changement climatique apparaît chaque jour avec plus d'évidence.

Le cours des quotas carbone a franchi la barre des 50 €/T de CO₂ récemment, et laisse donc à l'État français de l'ordre de 2 Md€/an dont il est explicitement prévu qu'une partie de ses sommes soit affectée à la séquestration carbone par la sylviculture.

Un engagement de 200 M€/an au profit de la forêt serait donc tout à fait réaliste car on ne peut pas faire une politique publique forestière durable avec des à-coups de subventions mais bien avec des efforts soutenus dans le temps.



Sylviculture, gestion durable et santé des forêts

Quelques programmes représentatifs



Prog.

n°20RD1252 : Gestion durable des forêts et récolte du bois

Contexte et objectifs

Aujourd'hui, le fossé entre la vision du forestier technicien, qui considère la forêt aussi comme un lieu de production, et celle du public qui la fantasme, l'humanise et l'idéalise, se creuse toujours plus. De même, la compréhension des enjeux de la filière forêt-bois par le grand public reste incertaine, tant les thématiques de la forêt et du bois sont l'objet de prises de parole contradictoires. Dès lors, le non forestier estime que couper un arbre, peut-être assimilé à détruire la forêt. Tout le contraire de la mission principale du forestier.

Que faire pour répondre à ces enjeux ?

Il s'agirait d'abord de **réduire le fossé entre la filière et quelques "militants intégristes"**, en admettant d'une part que le citoyen a un rôle à jouer dans la gestion forestière, et d'autre part en ayant une démarche communicative pédagogique et positive, et non défensive.

C'est l'objet de la campagne lancée par FBF sur France TV : La Maison France 5, Silence ça pousse, Laisse entrer la nature®. Ensuite, il faut s'attacher à mettre en avant les métiers de la filière : par exemple, le métier de forestier pour le dédramatiser, en mettant en valeur la multiplicité des fonctions de la gestion forestière, et la passion des femmes et des hommes de terrain.

▲ Résultats

Fort de ce constat, la filière a fait appel aux services de la société Avisa Partners dont la mission débutée en avril 2021 a pour but de créer, publier et référencer en continu des contenus argumentés, de qualité, signés par des personnalités qualifiées de la société civile qui reprendront les arguments de FBF et qui défendront sa vision de la sylviculture et de l'exploitation forestière.

France Bois Forêt a également créé et largement diffusé des banderoles (format 150 cm x 120 cm) pédagogiques et d'information intitulées : **"UN JOUR, CET ARBRE SE TRANSFORMERA"** avec des FOCUS pour le chêne, le douglas, le peuplier, le pin maritime.

L'objectif de ces supports est de faire mieux comprendre les multiples usages du matériau bois issu des forêts françaises aux citoyens, élus, associations, médias enseignants, scolaires... à toutes et à tous.

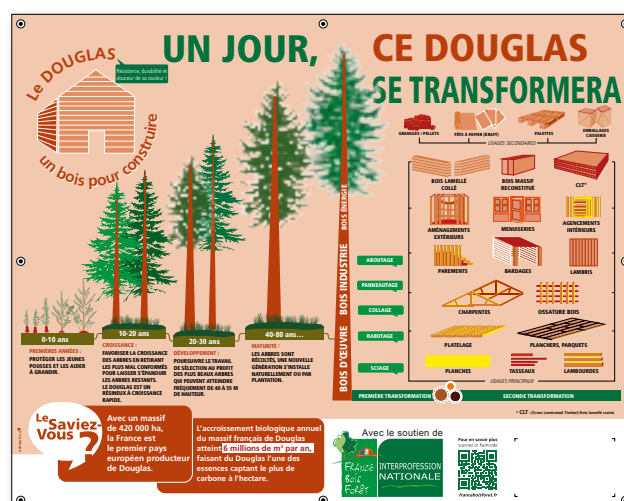
À télécharger gratuitement ou à commander sur franceboisforet.fr



● 8 œillets sur le pourtour pour attacher la banderole en extérieur ou en intérieur

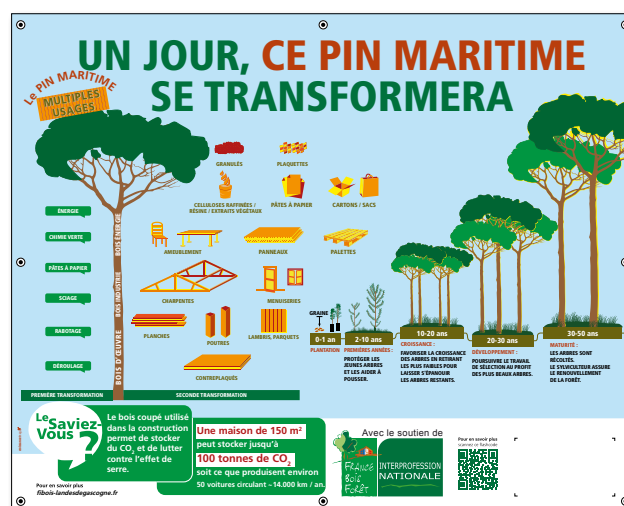


Modèles de banderoles thématiques disponibles



À télécharger gratuitement
ou à commander sur **franceboisforet.fr**

taille réelle 150 cm L x 120 cm H



Ces banderoles sont destinées à être placées à proximité des passages de randonneurs, lors d'un chantier forestier ou dans une mairie, un hall d'exposition, un lieu d'enseignement agricole, forestier ou scolaire, ou encore pour des événements organisés dans le cadre de la Journée Internationale des forêts.



Éducation à l'environnement

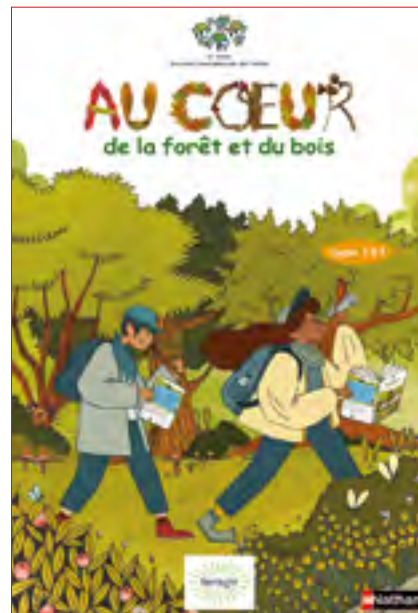
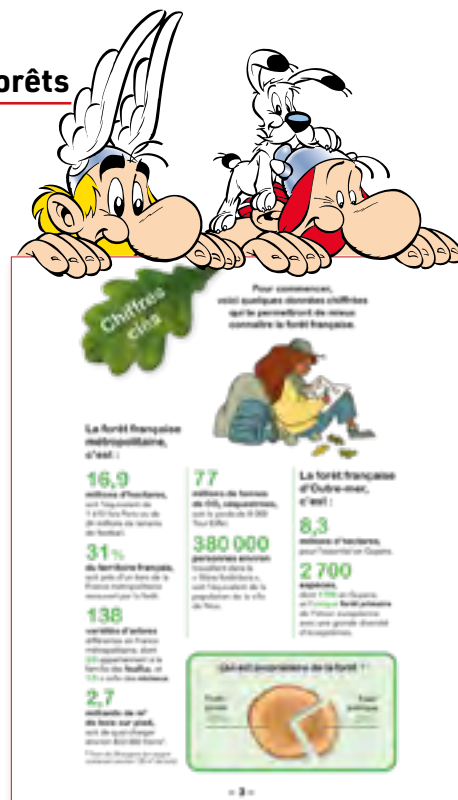
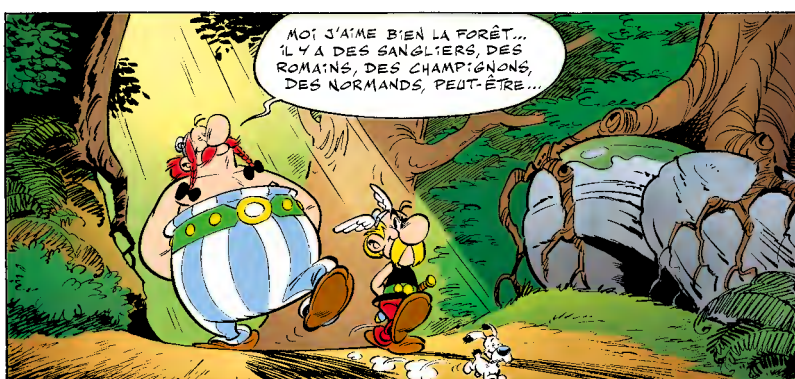
Quelques programmes représentatifs

Prog.

Programme n°20F1237 : Journée internationale des forêts

La JIF, instaurée par l'ONU le 21 mars 2014, coordonnée par l'association Teragir en France et soutenue par France Bois Forêt et en particulier le Syndicat National des pépiniéristes Forestiers Français (SNPF), l'ONF, le CNPF et d'autres... , vise à valoriser et à faire découvrir le patrimoine forestier via deux volets :

- Un volet grand public qui se caractérise par l'organisation du 13 au 21 mars 2021, de centaines d'activités partout en France métropolitaine.
- Un volet pédagogique « La forêt s'invite à l'école » à destination exclusivement des publics scolaires et périscolaires. Les écoles, établissements scolaires et d'accueil périscolaire conçoivent et organisent un parcours pédagogique, avec le soutien de l'équipe de la Journée internationale des forêts, expliquant les bases d'une gestion durable et de la multifonctionnalité des forêts à leurs élèves : fonctions écologiques, économiques et sociales. Pour l'animation de leurs projets, ils bénéficient gratuitement, selon leurs besoins et dans la limite des stocks disponibles, de livrets pédagogiques, de plants d'arbres et/ou d'une animation de forestiers d'une demi-journée.



655 projets ont été organisés

272 projets pédagogiques

383 activités grand public

15.000 arbres plantés

31.410 personnes touchées par l'opération

8.000 retombées médias

- en France métropolitaine
- en Guadeloupe
- en Guyane
- à Mayotte
- à la Réunion



Les Trophées
la Forêt s'invite à l'école



Education à l'environnement

Quelques programmes représentatifs

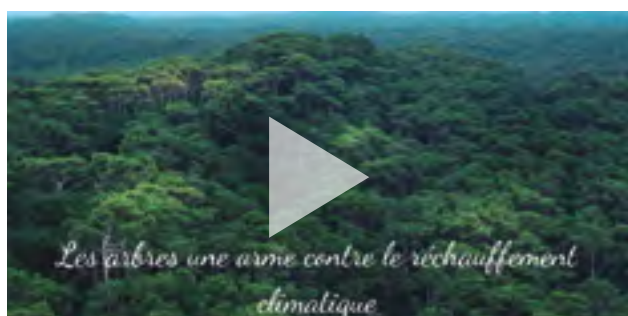


Programme n°20PC1224 : Jeunes Reporters pour l'Environnement

La gestion durable des forêts, notamment à travers le reboisement, le recyclage du matériau bois dans l'ameublement, la substitution du bois aux autres matériaux : voici les thèmes fédérateurs du prix spécial Forêt et Bois, remis le 28 mai 2020 dans le cadre du concours Jeunes Reporters pour l'Environnement piloté par Teragir.

▲ Un résultat à la hauteur des attentes

Les quatre reportages primés (trois vidéos, un radiophonique) mettent en avant l'intérêt du matériau bois et son utilité au quotidien. Ils révèlent, par ailleurs, la maturité de ces jeunes qui ont su prendre du recul. Il y a une vraie prise de conscience, une vision pragmatique, sincère et intelligente sur la façon dont notre société utilise le bois et ses qualités, sur l'importance de cette ressource et la nécessité de la préserver à travers une exploitation raisonnée et durable. Pour ce prix spécial, les participants ont privilégié la vidéo, un format court, intéressant pour délivrer rapidement un message, tout en ayant un contenu de qualité, chiffré, et une recherche journalistique. Afin de relayer le plus possible ce palmarès, celui-ci est diffusé sur le site des lauréats, ainsi que sur les médias des partenaires de l'événement.



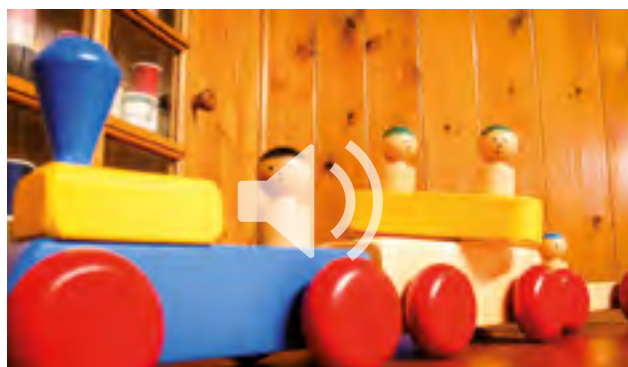
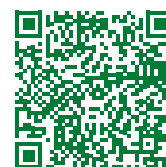
© Photo : TERAGIR

Catégorie 11-14 ans :
« Les arbres, une arme contre le réchauffement climatique »
Photo : Teragir



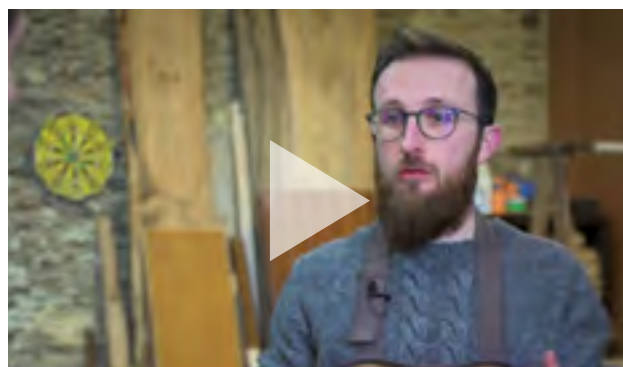
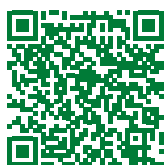
© Photo : TERAGIR

Catégorie 15-18 ans :
« La trame du vieux bois »
Photo : Teragir



© Photo : TERAGIR

Catégorie 19-25 ans filière journalisme :
« Des forêts aux coffres à jouets »
Photo : Teragir



© Photo : TERAGIR

Maxime Pagnon, menuisier ébéniste d'Atelier Recycl'et Bois, crée des meubles en bois recyclé.
Photo : Teragir





Fondation France Bois Forêt pour notre Patrimoine

sous l'égide de la Fondation de France



Restaurer notre
patrimoine bâti
grâce à nos forêts



FONDATION
FRANCE BOIS FORÊT
POUR NOTRE
PATRIMOINE

SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE



Fondation France Bois Forêt pour notre Patrimoine

Contexte et objectifs

À la suite de l'immense émotion suscitée par l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris le 15 avril 2019, toutes les organisations professionnelles représentatives de l'Interprofession Nationale France Bois Forêt, ont voulu participer à leur façon à la restauration de ce patrimoine unique. Au-delà de ce projet commun hautement symbolique, la filière forêt-bois souhaite contribuer à la sauvegarde d'éléments du patrimoine moins médiatisés. Ces constructions qui font la richesse de nos territoires sont parfois ignorées, oubliées ou « orphelines ». Leur restauration peut nécessiter une aide financière et un accompagnement bienveillant et professionnel des opérateurs de la filière. L'objectif de cette action commune est de mettre en lumière le bois, matière première qui nous réunit et les savoir-faire qui la mettent en œuvre.

L'Assemblée générale de France Bois Forêt du 26 septembre 2019 a approuvé cette démarche à l'unanimité de ses membres. **La fondation France Bois Forêt pour notre Patrimoine, sous l'égide de la Fondation de France a été créée le 27 novembre 2019.**



© adobestock

Selon l'ARTICLE 3 de la convention qui unit France Bois Forêt l'Interprofession nationale avec la Fondation de France, les modalités d'intervention du fonds sont les suivantes :

Le Fonds a pour objet d'aider à la restauration du patrimoine public bâti présentant un intérêt historique, artistique ou architectural, et à la restauration de Monuments Historiques privés accessibles et ouverts au public, mettant en valeur des matériaux en bois privilégiant l'utilisation de bois issus de forêts françaises certifiées « gestion durable ».

De façon plus précise, il s'agit de valoriser la ressource forestière française gérée durablement dans des projets de restauration du patrimoine public et privé accessible au public et répondant à des critères architecturaux, sociaux, environnementaux et économiques garantissant leur pérennité patrimoniale et leur qualité d'usage.

France Bois forêt souhaite avec sa fondation délivrer une réponse sociétale depuis la récolte de bois en forêt – matière première renouvelable – jusqu'à sa mise en œuvre dans le cadre du patrimoine architectural multiforme.

Il s'agit de communiquer autrement vers le grand public, les élus, les institutions, les médias, les redevables de la contribution interprofessionnelle obligatoire dite « CVO » et de faire participer des personnalités qualifiées : architectes, journalistes, chefs d'entreprises, industriels... sur la sélection des projets à restaurer et de permettre un financement exceptionnel pour atteindre leur but.

Grâce au bois qui est par excellence un matériau vivant, un lien est renoué entre notre patrimoine culturel et historique avec les forêts de nos territoires qui deviennent matière première renouvelable et biosourcée.

Résultats de la première édition

1 Les lauréats du premier appel à projet de la Fondation

Le comité exécutif s'est réuni le 15 décembre 2020 afin d'examiner les quatorze dossiers de demande de soutien et leurs projets de restauration associant le bois issu des forêts françaises et les savoir-faire des professionnels. Sept lauréats ont bénéficié chacun d'une dotation de 10.000 euros dans le cadre de cette première édition.

L'abbaye de Longues-sur-Mer, Calvados

Située à la sortie du village de Longues-sur-Mer, à quelques encablures de Bayeux, de sa célèbre tapisserie, et au cœur du site des plages du débarquement du 6 juin 1944, l'ancienne abbaye Sainte-Marie, fondée au XII^e siècle et objet d'une protection totale au titre des Monuments historiques, présente une élégante structure gothique. Seule partie subsistant de l'église abbatiale, le chœur a été préservé de l'effondrement par une couverture provisoire dans les années 1990. Néanmoins, des fissures ont été découvertes en 2019. La remise en place d'une charpente et d'un toit permettra d'assurer la sauvegarde du bâtiment et, à terme, son ouverture au public.



Le manoir de Coëtcandec, Morbihan

Construit au XV^e siècle sur les ruines d'un château féodal et passablement délabré depuis la seconde moitié du XX^e siècle, le manoir, situé à Locmaria-Grand-Champ, constitue un chantier d'envergure pour l'association Les Amis de Coëtcandec bénéficiant d'un bail emphytéotique. Six années d'intenses travaux de déblaiement permettent aujourd'hui de débiter une première phase de reconstruction portant sur la tour, la charpente et les menuiseries. Cette restauration s'inscrit dans une logique de développement culturel et touristique de l'arrière-pays vannais.



Espérance III, Haute-Savoie

La barque à voile latine Espérance II naviguait sur le lac d'Annecy entre 1910 et 1930. Cette embarcation typique des lacs alpins assurait alors le transport de tous les types de marchandises. L'association Espérance III, créée en 2017, a pour but la reconstitution de cette embarcation. L'ouvrage entièrement en bois va nécessiter 80 m³ de sciages bruts de diverses essences et sera réalisé sous les yeux experts de nombreux professionnels.





La chapelle du château de la Bourdaisière, Indre-et-Loire

Cette chapelle fait partie du domaine du château de la Bourdaisière à Montlouis-sur-Loire. Initialement maison de jardinier de l'époque Renaissance, elle fut remaniée au début du XIX^e siècle dans un style néogothique Tudor. Elle nécessite aujourd'hui une reprise de la toiture et de la charpente, qui la protégera des infiltrations grâce au bois qui proviendra en grande partie de la propriété, en circuit court.



La ferme de la Forêt, Ain

Située à Courtes, cette ferme bressane à colombages est constituée de trois bâtiments authentiques du XVI^e siècle. Ferme musée classée au titre des Monuments historiques depuis 1930, elle accueille, chaque année, de 6.000 à 7.000 visiteurs qui y découvrent des aspects de la vie paysanne du XIX^e siècle.

Le corps de logis, en bon état structurel, est menacé de désordre car la charpente et la toiture provoquent des fuites, et les planchers nécessitent une restauration urgente.



L'escalier en bois de la tour d'Avalon, Isère

Cette tour a été érigée en 1895 sur les ruines d'un donjon médiéval par les chartreux pour honorer Saint Hugues d'Avalon devenu, au XIII^e siècle, évêque de Lincoln (Angleterre). Dominant la commune de Saint-Maximin, elle abrite un escalier hélicoïdal rare car réalisé en chêne massif. La structure a subi d'importantes dégradations au fil du temps, comme des réparations de fortune. Il est nécessaire d'intervenir dans les règles de l'art pour rendre à l'édifice son caractère patrimonial ainsi que ses visiteurs.



Le lavoir de Pierrefitte-sur-Aire, Meuse

Bâti à la fin du XIX^e siècle le long d'un bief d'alimentation d'un moulin à Pierrefitte-sur-Aire, ce lavoir n'a jamais été réhabilité. Lieu de rencontre sociale et repère important dans le village, il a été utilisé par les lavandières jusqu'aux années 1970 ! Sa restauration est essentielle à la mise en valeur du patrimoine de proximité. Le remplacement du poteau, la reprise du bardage sur le pignon nord et celle de la toiture et de la charpente seront réalisés par des entreprises locales employant des bois issus des forêts communales.



Pour en savoir plus sur les lauréats et découvrir les projets en vidéo :

<https://franceboisforet.fr/la-fondation-france-bois-foret-pour-notre-patrimoine/#ancree-laureats>

Résultats de la première édition

(suite)

2 Les lauréats du concours Forêt, Bois et Patrimoine par ATRIUM

Le jury présidé par Marie-Amélie Tek, Architecte du Patrimoine, était composé de Michel Druilhe, président de la *fondation France Bois Forêt pour notre Patrimoine*, de Philippe Gourmain, expert forestier, de Dominique de la Rochette, déléguée aux relations extérieures de la Fédération nationale des communes forestières, de Julien Montier, charpentier-menuisier Monuments historiques représentant le Groupement des entreprises de restauration de Monuments historiques, et de Bernard Lechevalier, rédacteur en chef du magazine Atrium, patrimoine et restauration.

Réuni le 19 octobre 2020, le jury a porté son attention sur les éléments suivants en particulier :

- le bon usage de la ressource (proximité, choix des essences, gestion durable de la forêt, collaboration depuis la ressource forestière jusqu'à la mise en œuvre),
- la cohérence et l'intégration de la réalisation à l'ensemble architectural,
- la pérennité de la restauration,
- l'aspect économique et social de la réalisation et le bon usage du patrimoine ainsi restauré,
- l'impact de la réalisation sur la transmission des savoir-faire et la formation.

Sept réalisations dans quatre catégories ont été remarquées et récompensées par ATRIUM et la *fondation France Bois Forêt pour notre Patrimoine*.

Prix	Projet récompensé	Où ?	Montant du Prix
1 ^{er} prix catégorie patrimoine monumental et religieux	Château d'Harcourt	27800 Harcourt	4 000 €
2 ^e prix catégorie patrimoine monumental et religieux	Château de Ripaille	74100 Thonon les Bains	2 000 €
1 ^{er} prix catégorie patrimoine de proximité	L'ermitage de la petite abbaye	51300 Maisons-en-Champagne	4 000 €
2 ^e prix catégorie patrimoine de proximité	Moulin de Bosrobert	27800 Bosrobert	2 000 €
1 ^{er} prix catégorie patrimoine et modernité	Château de Brie Comte Robert	77170 Brie Comte Robert	4 000 €
2 ^e prix catégorie patrimoine et modernité	Château de Villandraut	33730 Villandraut	2 000 €
Prix Coup de Cœur	Tour d'observation du Général Mangin	02600 Puisseux-en-Retz	2 000 €

Pour en savoir plus sur les lauréats et découvrir les projets en vidéo :

<https://franceboisforet.fr/la-fondation-france-bois-foret-pour-notre-patrimoine/concours-foret-bois-et-patrimoine-avec-le-magazine-atrium/>

Opération en faveur de la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris

L'Établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris a été établi par la loi du 29 juillet 2019, à la suite de l'incendie qui a ravagé la cathédrale Notre-Dame de Paris le 15 avril 2019, et institué par le décret n° 2019-1250 du 28 novembre 2019.

Dans le cadre de ses missions, l'Établissement assure la conduite, la coordination et la réalisation de l'ensemble des études et des opérations de conservation et de restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris et de son mobilier dont l'État est propriétaire. Il élabore et met en œuvre des programmes culturels, éducatifs, de médiation et de valorisation des travaux de conservation et de restauration, ainsi que des métiers d'art et du patrimoine y concourant, auprès de tous les publics.

Le projet de restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris prévoit de **restituer dans leur dernier état documenté et dans leur matériau d'origine, le bois de chêne, les charpentes de la cathédrale, ci-après dénommées les Charpentes : celles de la flèche, de ses travées adjacentes et du transept, conçues par Viollet-le-Duc au XIX^e siècle et celles du chœur et de la nef datant du XIII^e siècle.**

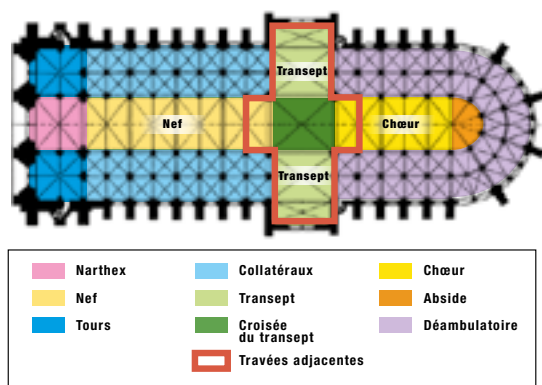
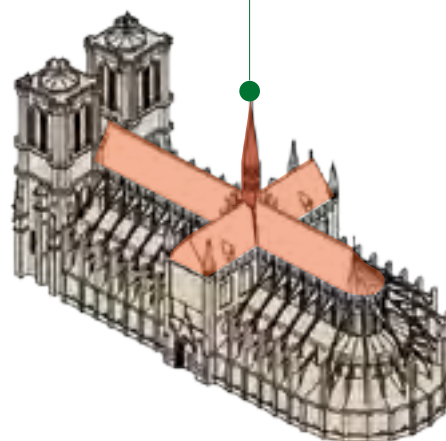
Une convention est établie dans le prolongement des décisions du Conseil d'administration de France Bois Forêt du 13 juin 2019 et de son Assemblée générale du 26 septembre 2019. Lors de ses instances statutaires a été adoptée à l'unanimité des deux Collèges une résolution : celle de **contribuer gracieusement à la restauration de la charpente de la cathédrale Notre-Dame de Paris et d'assurer pour ce faire l'approvisionnement en chêne français grâce aux dons de forestiers privés et publics, des transporteurs et des scieurs qui assureront le transport et le débit des pièces nécessaires.**

Les dons ont vocation à couvrir l'ensemble des besoins en bois de chêne liés à l'opération de reconstruction de la totalité des Charpentes de la cathédrale Notre-Dame de Paris.



La flèche :

Au cours de son histoire, la cathédrale connaît deux flèches : la première, édifiée au XIII^e siècle, est fragilisée par les intempéries et démontée à la fin du XVIII^e siècle ; la seconde, construite par Eugène Viollet-le-Duc, culminant à 96 m, est inaugurée en août 1859. Elle s'effondre en avril 2019 au cours d'un important incendie. 2021 marque le début de sa 2^{ème} restitution.



À ce jour, les besoins sont estimés à environ **4.000 m³ de bois**, correspondant à environ **2.000 chênes** pour la restitution des Charpentes dont la moitié pour les charpentes de la flèche, du transept et des travées adjacentes à la flèche et l'autre moitié pour les charpentes du chœur et de la nef. Des chênes aux dimensions exceptionnelles seront nécessaires pour restituer la flèche.

Opération en faveur de la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris (suite)

L'organisation des dons

Pour les **1 000 chênes nécessaires à la restitution de la flèche et des travées adjacentes** :

- 500 chênes proviennent des forêts privées
- 500 des forêts publiques, communales et domaniales.

C'est dans ces forêts que le traitement en futaie régulière a été mis en œuvre il y a plus de 200 ans. Ces chênes sont issus à 90 % de forêts certifiées PEFC (essentiellement) ou FSC et dont les prélèvements étaient programmés dans les documents de gestion. Naturellement, les bois proviennent majoritairement des grandes régions productrices de chênes de qualité : **Bourgogne, Centre Val de Loire, Grand Est, Pays de la Loire, Normandie.**

Cependant toutes les régions de France métropolitaine sont représentées, y compris celles situées au sud du pays. Quelques bois proviennent en effet de PACA et d'Occitanie.

Afin de garantir la traçabilité de l'arbre à l'édifice, les grumes seront numérotées bord de route. Les scieurs qui réaliseront les débits renseigneront le numéro du débit et le numéro de la grume sur une base de données.



Carte de suivi des arbres géolocalisés et sélectionnés pour Notre-Dame de Paris. Crédit : ONF

Des chênes soigneusement sélectionnés



Le chêne n°1 fut marqué pour l'Histoire en forêt domaniale de Bercé (Sarthe), le 5 mars 2021 en présence de Roselyne Bachelot, ministre de la Culture, de Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, du Général d'armée Jean-Louis Georgelin, président de l'Établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris, de Bertrand Munch, directeur général, Office national des forêts (ONF), de Michel Druilhe, président de France Bois Forêt et de Philippe Villeneuve et Rémi Fromont, architectes en chef des Monuments historiques.

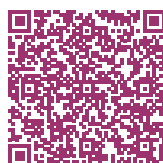
Les bois seront ensuite entreposés entre 12 et 18 mois pour atteindre un taux d'humidité de moins de 30 %, avant d'être mis à la disposition des charpentiers.



Forêt domaniale de Bercé (Sarthe) : 1^{er} marquage de chêne pour la restitution de la charpente et flèche de la cathédrale Notre Dame de Paris. En présence des ministres Mme R. Bachelot (Culture) et M. J. Denormandie (Agriculture-forêts), du général d'armée J.L. Georgelin, de M. B. Munch Directeur général de l'ONF et plusieurs représentants de la filière.



Observatoire économique





Bilan 2020-2021 de l'Observatoire économique de la filière forêt-bois

Observatoire économique de France Bois Forêt

Le principe fondateur de l'Observatoire depuis sa création en 2009 est que chaque fédération membre de FBF a convenu, sous convention, d'analyser, de traiter et de publier des données économiques et statistiques propres à son champ d'activité.

C'est l'outil de FBF pour les études et analyses conjoncturelles. L'objectif est de disposer d'une meilleure connaissance des activités, des marchés et une meilleure visibilité de notre filière et de ses métiers, avec le concours d'Eric Toppan, économiste et coordinateur de l'Observatoire économique. Il y a ainsi 11 conventions détaillées ci-dessous.

En 2020, plusieurs dizaines de publications ont été réalisées et mises en ligne sur le site de l'Observatoire, diffusées aux membres de FBF par circulaire et aux contributeurs CVO par *newsletter*.

Les principales publications sont de deux ordres :

- Les publications d'analyses conjoncturelles trimestrielles ou semestrielles : prix des bois sur pied ou abattus par catégorie de produit et par essence, prix des sciages et produits transformés par catégories de produits et par essence, baromètres de conjoncture des entreprises de l'exploitation forestière et du sciage...
- Les publications de synthèses annuelles : indicateur des prix des bois sur pied en forêt privée, bilan annuel des marchés des bois de la forêt publique, bilan annuel du bois énergie, bilan annuel des études RESOFOP sur la gestion forestière privée...

En 2020, l'Enquête nationale sur la construction bois, en partenariat avec le CODIFAB et le réseau FIBOIS, a été préparée et réalisée au 1^{er} trimestre 2021. Les résultats ont été publiés en juin 2021.

Synthèses des conventions de l'Observatoire économique de FBF

Organisme	Données et analyses produites	Fréquence
GCF	Évolution trimestrielle des prix BO (déroulage, palette, charpente) et bois de chauffage. 48 graphes par publication au départ et suite aux réductions budgétaires des dernières années, une synthèse trimestrielle sur le chêne, Douglas, les résineux blancs et rouges avec 7 indicateurs de prix en base 100 en 2008 et le suivi des volumes. Ces données sont issues des facturations et donc sont disponibles 2 mois après le trimestre échu.	Trimestrielle
Fransylva (CNPFP)	Enquête et analyse des comportements des propriétaires (gestion, actions...). Cette année et pour 2021, Fransylva prépare une étude sur les raisons pour lesquelles les propriétaires réalisent ou pas des coupes. Les échantillons de propriétaires seront réalisés dans un certain nombre de départements en croisant des données IGN, ressource et voirie. Le but est d'analyser les déterminants des décisions et comportements des propriétaires.	Annuelle
EFF SFCD C ASFFOR	Indicateur annuel des prix du bois sur pied en forêt privée : l'ASFFOR - Association des Sociétés et groupements Fonciers et Forestiers - les Experts Forestiers de France (EFF) - et la Société Forestière de la Caisse des Dépôts, se sont rapprochés pour créer et produire l'Indicateur du prix de vente des bois sur pied en forêt privée avec un indice général et des indices représentatifs des principales essences et produits commercialisés par les Experts. Ils publient ainsi une synthèse annuelle avec les évolutions constatées depuis 15 ans. (Voir page 71, lien direct vers la publication).	Annuelle



Synthèses des conventions de l'Observatoire économique de FBF (suite)

Organisme	Données et analyses produites	Fréquence
I+C (prestataire)	Baromètres trimestriels de conjoncture Emballages légers et industriels et Entrepreneurs de Travaux Forestiers. STOPPÉE EN 2020 pour raisons budgétaires.	Trimestrielle
EFF	Bilan des ventes groupées des différentes essences de bois en forêt privée : synthèse semestrielle en juillet et annuelle en janvier n+1. Les synthèses fournissent des informations détaillées sur les prix au m ³ sur pied par essence, l'ambiance des ventes avec le nombre de soumissions moyen par essence, les volumes vendus et invendus...	Semestrielle
ONF	Indice trimestriel des prix moyens des bois vendus sur pied et bord de route par essence principale. Synthèse annuelle et analyse de conjoncture.	Trimestrielle
CEEB	Le CEEB est une association loi 1901 agréée par un arrêté ministériel comme organisme professionnel reconnu pour l'observation des prix dans le cadre de l'observatoire économique FBF. Son agrément vient d'être reconduit pour 5 ans. Le CEEB publie des mercuriales trimestrielles sur les prix moyens observés du BO, BI et BE. Le CEEB publie également des baromètres trimestriels de conjoncture Feuillus et Résineux.	Trimestrielle
FNB	4 publications annuelles sur le suivi des marchés européens des sciages, des parquets, des palettes et du bois énergie.	Annuelle
LCB	Suivi des marchés internationaux : bilans trimestriels et annuels des importations de grumes, sciages et produits collés en lien avec FrenchTimber. 2 synthèses annuelles détaillées des grandes conférences internationales sur les marchés des bois.	Trimestrielle
Frenchtimber	Suivi de la conjoncture internationale des marchés du bois : suivi des exportations et importations des principaux marchés et produits. Analyse des prix du bois et des marchés utilisateurs sur certains pays et analyse des tendances sur les marchés étrangers. FrenchTimber procède à la révision des statistiques issues des douanes et publie des données révisées.	Bimestrielle
Construction Bois	Enquête nationale sur la construction bois. Nombre de constructions en bois : maison, collectif, tertiaire... Typologie des entreprises... Enquête 1 ^{er} trimestre 2021 sur exercice 2020 - budget 100 % pris par le CODIFAB, en 2023 100 % FBF.	Bisannuelle



Bilan 2020-2021 de la Veille Économique Mutualisée de la filière forêt-bois

Veille économique mutualisée : bilan, communication filière et suites prévues

L'objectif de la VEM-FB est de permettre aux différents opérateurs de disposer d'une vision partagée de l'économie de la filière forêt-bois et d'améliorer la connaissance de ses marchés, avec le concours d'Eric Toppan économiste et coordinateur de la VEM de la filière forêt-bois.

La VEM-FB comporte plusieurs composantes :

- Un site Internet **vem-fb.fr** qui rassemble et mobilise les résultats de la VEM.
- Un portail statistique sous Excel dédié aux professionnels qui donne accès aux données statistiques disponibles sur la filière.
- Un tableau emploi ressource (TER) : outil économique adéquat pour décrire la structure d'une filière et produire des résultats économiques inédits.

Pour mémoire

Les actions de la VEM-FB depuis le lancement en 2016



- LA VEM est gouvernée par un Comité directeur (CODIR) qui réunit les financeurs FBF, CODIFAB et les quatre Directions de ministères de l'Agriculture, de l'Économie et de l'Écologie, ce CODIR a été élargi en 2019 via un nouveau protocole de gouvernance au CSF Bois et à FBR (Fibois France)
- 4 plénières de présentations des résultats des travaux aux OP entre 2017 et 2019
- Conférence de presse de présentation des résultats fin décembre 2019

Les actions réalisées en 2020

- Sessions de présentation des résultats de la VEM (TER, données statistiques disponibles...) aux OP en visio en avril et juin
- Étude Commerce International et données statistiques : une étude de 8 mois en lien étroit entre OP et Douanes afin d'améliorer l'analyse des données du commerce extérieur et faciliter les réponses des entreprises aux demandes des Douanes => rapport et synthèse en ligne <https://vem-fb.fr/index.php/chiffres-cles/etudes/102-etudes/204>
- Etude impact de la crise COVID sur la filière, menée pendant l'été sur l'impact de la crise et les perspectives 2021 - <https://vem-fb.fr/index.php/chiffres-cles/etudes/102-etudes/207>
- Formations : 3 sessions de formation à la manipulation des données VEM-FB via le portail statistique les 8 et 9 décembre. 14 participants : ONF, FNCOFOR, FRANSYLVA, CIBE, FrenchTimber, UIPP, Ameublement, FBIE, MAA, SSP, MTE...
- Remise du Tableau Emploi Ressource actualisé sur les données 2019 et mise à jour du site **vem-fb.fr** avec l'ensemble des données actualisées et des graphes.



Principaux résultats de la filière forêt-bois en 2019

Production et commerce extérieur

La production en valeur de l'ensemble de la filière bois s'est quasi stabilisée en 2019 et s'établit à près de **70 Md€** (comme en 2018). Sur le volet international, les importations ont aussi marqué le pas sur la même période tandis que les exportations ont reculé (-3 %). Au total, le déficit commercial de la filière s'est donc creusé en 2019 (+3,8%).

En amont de la filière, on constate une nette baisse en valeur de la récolte des grumes et billons destinés aux sciages, placage ou déroulage en 2019 par rapport à 2018. Cela a entraîné une réduction de la valeur de la production de tous les sciages sauf pour le Douglas. Par ailleurs, ce recul de la production de grumes s'est accompagné d'une baisse plus forte des exportations que des importations, ce qui pèse sur l'excédent commercial de l'amont forestier en 2019. Toutefois, concernant les sciages de sapin épicéa fortement impactés par la crise des scolytes et qui représentent près d'un tiers de la production de sciage et plus de la moitié des importations de sciages, les importations ont diminué et les exportations nettement augmenté, ce qui suggère une amélioration des gains de compétitivité en 2019.

Sur la seconde transformation, la production de placage/panneaux et de charpentes a respectivement enregistré une croissance nulle et légèrement positive, la production des menuiseries a nettement augmenté en 2019, avec des exportations en forte croissance. Par ailleurs, la production de pâte à papier et la fabrication de papier carton reculent sensiblement en 2019, tandis que les emballages ont mieux résisté. De même, la fabrication de meubles en bois a été porteuse de croissance en 2019 mais la dynamique des importations a été plus rapide que les exportations, pesant ainsi sur le déficit extérieur de la filière.

Enfin, les variations de production des branches de mise en œuvre des produits bois sont hétérogènes. Les travaux de menuiserie bois ont légèrement augmenté en 2019, comme les travaux en génie civil qui ont enregistré une forte hausse. A contrario, les travaux de charpentes, de couverture par éléments mais aussi d'agencement des lieux de vente ont nettement reculé en 2019. Par ailleurs, les travaux d'installation de chauffage en bois affichent une forte croissance due à un fort accroissement de son parc.

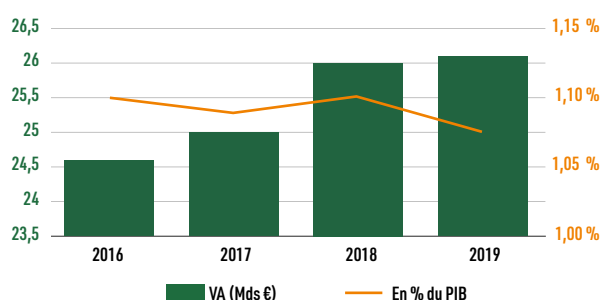
L'emploi et la valeur ajoutée de la filière

En 2019, la filière dans son ensemble connaît une légère augmentation de sa valeur ajoutée par rapport à 2018 (+0,1 Mds €) et crée 2.300 ETP supplémentaires. En comparaison, la filière a enregistré une moindre croissance, par rapport à l'économie dans son ensemble, même si son poids dans l'économie nationale est relativement stable (1,08 % du PIB).

Par rapport à 2016, la filière a créé **+1,52 Mds €** de valeur ajoutée, soit **une croissance de 6 %** (contre +8,6 % pour l'économie nationale dans son ensemble). Cette croissance provient essentiellement des activités de mise en œuvre sur le marché de la construction. En parallèle, **la filière a généré 22.500 ETP supplémentaires depuis 2016**.

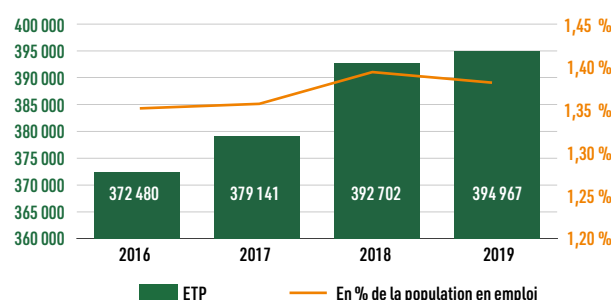
	VA (Mds €)	ETP
2016	24,6	372.480
2017	25	379.141
2018	26	392.702
2019	26,1	394.967

Valeur ajoutée dans la filière forêt-bois



L'échelle de droite en orange correspond au %

Emploi dans la filière forêt-bois



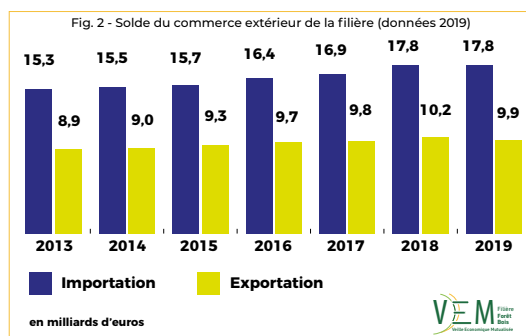
Bilan 2020-2021 de la Veille Economique Mutualisée de la filière forêt-bois

(suite)

Principaux résultats de la filière forêt-bois en 2019

Indicateurs du commerce extérieur

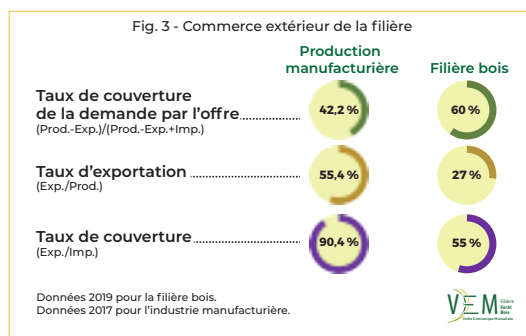
Le solde du commerce extérieur de la filière se dégrade en 2019 à -8 Mds d'euros dus essentiellement à une baisse des exportations. En comparaison, le creusement du déficit est aussi observé dans l'économie française dans son ensemble en 2019, lié à un ralentissement des exportations.



Commerce extérieur de la filière

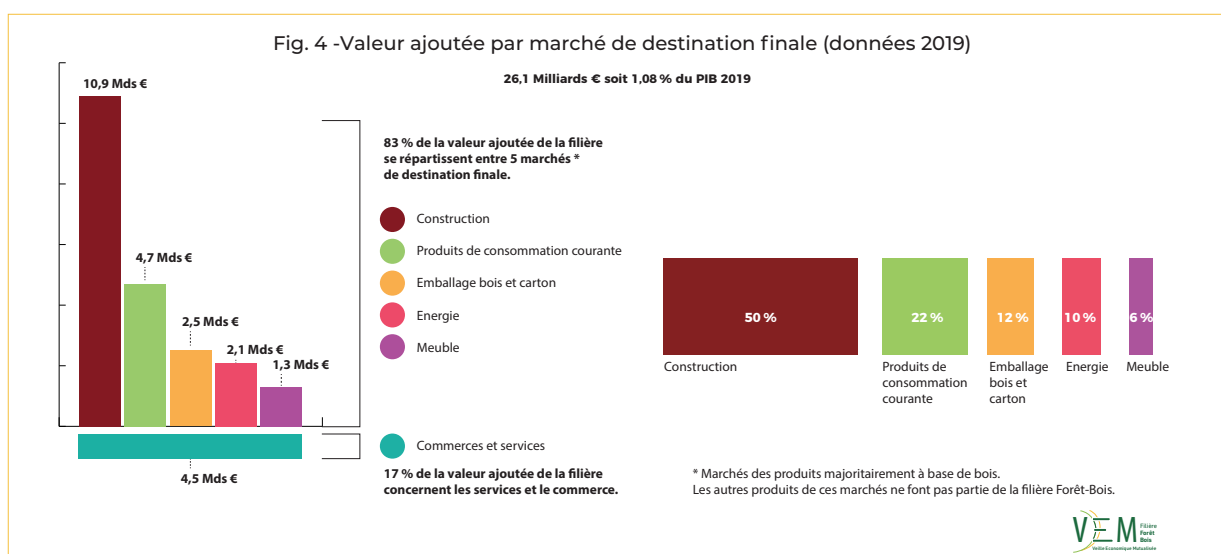
Avec un fort taux de couverture de la demande et un faible taux d'exportation, la filière forêt-bois se caractérise par l'ampleur de la satisfaction du marché intérieur.

En 2019, les taux d'exportation et de couverture sont en léger recul par rapport à 2018 (28% et 57% en 2018 respectivement).



Valeur ajoutée par marché de destination finale

Si la filière dans son ensemble accroît sa création de valeur par rapport à 2018, les dynamiques sont hétérogènes en son sein : le marché de la construction connaît une très légère baisse (-0,1 % en VA) et celui de l'emballage bois et carton un recul plus marqué (-5 %) alors que le marché de l'énergie et celui des produits de consommation courante en bois croissent vigoureusement (respectivement à +4,2 % et à +3,4 %), et dans une moindre mesure, celui des meubles en bois (+0,2 %).



Les activités de production forestière, de transformation et de mise en œuvre de produits bois de la filière alimentent cinq marchés de destinations finales à hauteur de 21,6 milliards d'euros de valeur ajoutée soit 83 % de l'ensemble de la création de richesse de la filière. Cela exclut les services (transports, conseils, ...) et le commerce qui sont associés à ces activités et marchés finaux. Les activités transversales à la filière, comme le commerce de gros et de détails ainsi que les services, représentent 4,5 milliards d'euros de valeur ajoutée soit 17 % de l'ensemble. (suite en page suivante)



Bilan 2020-2021 de la Veille Économique Mutualisée de la filière forêt-bois

(suite)

Ainsi, la filière forêt-bois valorise un même matériau bois en satisfaisant simultanément plusieurs marchés indépendants. Dans son ensemble, cela minimise les risques économiques face à des évolutions conjoncturelles de tel ou tel marché. Par ailleurs, en complément de ceux existants, émergent de nouveaux marchés comme la chimie verte qui sont de réels relais de croissance.

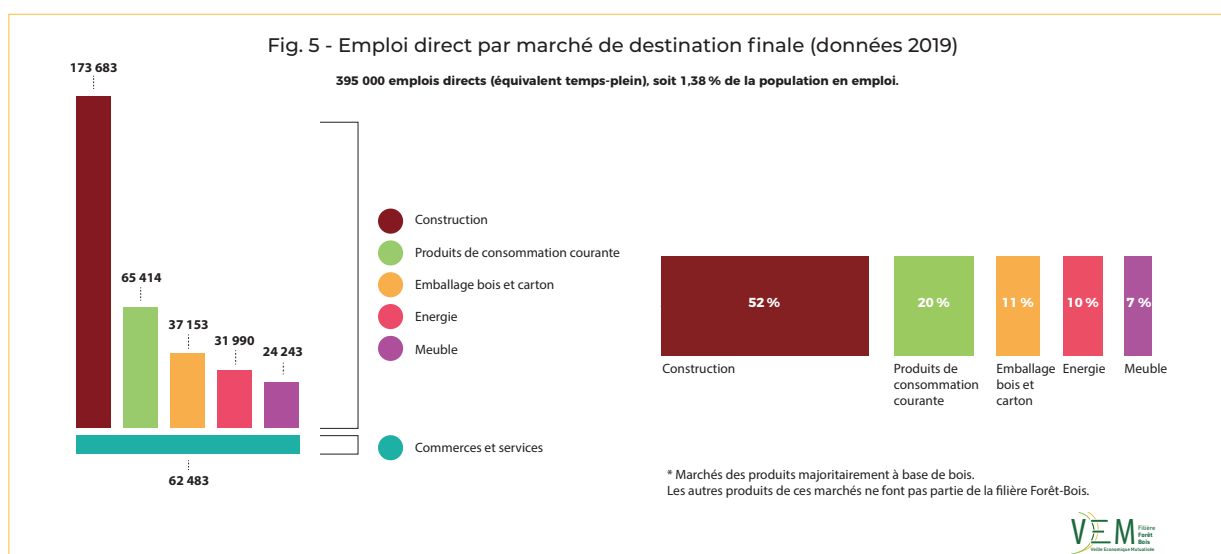
Emploi direct par marché de destination finale

La répartition des emplois directs en équivalent temps plein par marchés de destination est proche de celle de la valeur ajoutée. Tout comme pour le graphique précédent, les activités de production forestière, de transformation et de mise en œuvre de produits bois de la filière forêt-bois alimentent cinq marchés de destinations finales. Ceux-ci représentent 332.500 emplois directs (ETP), soit 84 % des emplois directs de la filière. Les ETP représentés ici excluent les emplois liés aux services (transports, conseils, ...) et aux commerces qui sont associés à ces activités et marchés finaux.

Les activités transversales à la filière comme le commerce de gros et de détails ainsi que les services représentent 62.500 emplois directs (ETP), soit 16 % de l'ensemble des emplois de la filière.

Sur ces 332.500 d'ETP directs en 2019 :

- Le marché de la construction, qui inclut tout le bois dans la construction, la rénovation, l'agencement des lieux de ventes et le génie civil, en représente la moitié (52 %) ;
- Le marché des produits de consommation courante, qui rassemblent les articles en papier ou en carton, les objets en bois, les produits manufacturés (instruments de musique, cercueils, jeux et jouets, cintres, ...) en concentre 20 % ;
- Le marché de l'emballage bois et carton avec la tonnellerie en rassemble 11 % ;
- Le marché de l'énergie industrielle, collective ou individuelle, où n'est comptée que la partie commercialisée, crée 10 % de ces emplois ;
- Le marché du meuble à base de bois en représente 7 %.





Bilan 2020-2021 de la Veille Économique Mutualisée de la filière forêt-bois

(suite)

Principaux résultats de la filière forêt-bois en 2019

Valeur ajoutée et emploi direct par activité

En 2019, près de la moitié de la valeur ajoutée (45,2 %) et de l'emploi, mesuré en équivalent temps plein (ETP, 45,4 %), est créée par les activités de « production et transformation de produits bois » et plus du tiers de la valeur ajoutée (37,5 %) et de l'emploi est créé par les activités de « mise en œuvre de produits bois ». Moins d'un cinquième revient aux commerces et services.

Cette répartition montre un certain équilibre dans la création de valeur entre les différentes activités de la filière. Par ailleurs, la part importante des activités de mise en œuvre de produits bois, qui sont non délocalisables, apporte un débouché de proximité aux activités de production.

On constate une grande similitude de répartition entre la valeur ajoutée et l'emploi.

Enfin, cette répartition montre une grande pluralité des emplois présents dans la filière : de l'industrie lourde à l'artisanat, du sylviculteur à l'agent immobilier ou l'enseignant-chercheur.

Destinations de l'activité « Production et transformation de produits bois »

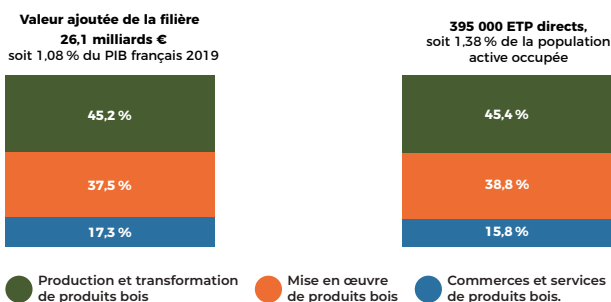
En 2019, l'essentiel de la production et des importations des branches de l'activité « production et transformation de produits bois » reste destiné au marché national tant pour la transformation (consommation intermédiaire) que pour la consommation finale.

Ainsi, la filière forêt-bois satisfait le marché intérieur en priorité et notamment la consommation finale française où 61 % de la valeur consommée provient de la production française, en légère augmentation par rapport à 2018 (60 %).

Le 2^e débouché de la production française est l'export ce qui montre l'ouverture de la filière au commerce international.

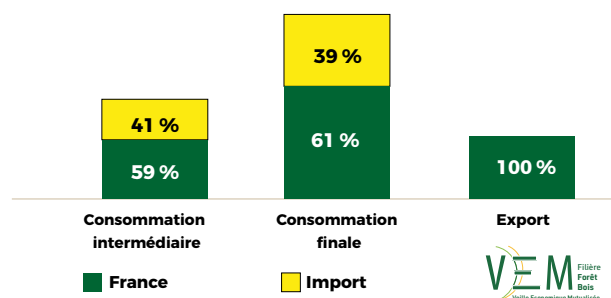
Les importations représentent 41 % de la consommation intermédiaire, stable par rapport à 2018, ce qui souligne la marge de progrès pour reconquérir ce marché des produits semi-finis.

Fig. 6 - Valeur ajoutée et emploi direct (ETP) par activité (données 2019)



VEM
Filière
Forêt
Bois
Veille Économique Mutualisée

Fig. 7 - Destination de l'activité « Production et transformation de produits bois » (données 2019)



VEM
Filière
Forêt
Bois
Veille Économique Mutualisée



Bilan 2020-2021 de la Veille Économique Mutualisée de la filière forêt-bois

(suite)

Valeur ajoutée des activités par marché de destination finale

En 2019, l'activité de mise en œuvre de produits bois (*) représente plus de 82 % de la valeur ajoutée dirigée vers la construction, stable par rapport à 2018.

Avec l'énergie, ce sont les seuls marchés où le périmètre de la VEM inclut la mise en œuvre. Dans le cas de l'énergie, cette activité correspond à la branche « 60 - Travaux d'installation de chauffage au bois » qui a été ici classifiée comme « mise en œuvre » par convention.

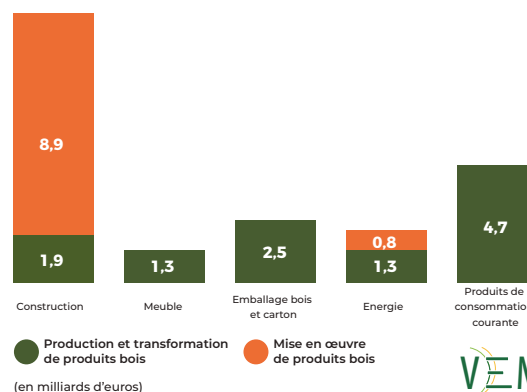
Ce graphique est un approfondissement de l'approche marché (cf. graphique « Valeur ajoutée par marché de destinations finales ») où l'on met en avant les activités décrites précédemment.

Ces cinq marchés représentent 84 % de la valeur ajoutée de la filière. Cela exclut les services (transports, conseils, ...) et le commerce qui sont associés à ces activités et marchés finaux.

Les 16 % restants proviennent de la catégorie « commerces et services transversaux ». Cette catégorie transversale à tous les marchés inclut le commerce de gros et de détails ainsi que les services transversaux.

(*) Les autres produits ne font pas partie de la filière bois (exemple : les meubles en métal, les menuiseries en aluminium, ...).

Fig. 8 - Valeur ajoutée des activités par marché de destination finale (données 2019)



Emplois par activité et marché de destination finale

Très proche de la figure précédente, l'activité de mise en œuvre de produits bois (*) représente près de 81 % des emplois directs dirigés vers la construction. Avec l'énergie, ce sont les seuls marchés où le périmètre de la VEM inclut la mise en œuvre. Dans le cas de l'énergie, cette activité correspond à la branche « 60 - Travaux d'installation de chauffage au bois » qui a été ici classifiée comme « mise en œuvre » par convention.

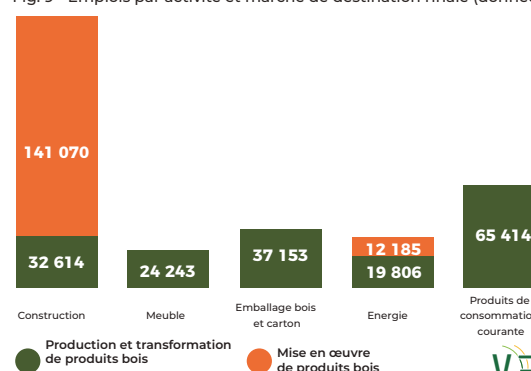
Ce graphique est un approfondissement de l'approche marché (cf. graphique « Emplois directs par marchés de destinations finales ») où l'on met en avant les activités décrites précédemment.

Ces cinq marchés représentent 84 % des emplois directs (ETP) de la filière. Cela exclut les services (transports, conseils, ...) et le commerce qui sont associés à ces activités et marchés finaux.

Les 16 % restants proviennent de la catégorie « commerces et services transversaux ». Cette catégorie transversale à tous les marchés inclut le commerce de gros et de détails ainsi que les services transversaux.

(*) Les autres produits ne font pas partie de la filière bois (exemple : les meubles en métal, les menuiseries en aluminium, ...).

Fig. 9 - Emplois par activité et marché de destination finale (données 2019)





Enquête nationale de la construction bois

Le marché de la construction bois a bien résisté à la crise sanitaire. Ses entreprises sont structurées pour répondre aux défis de la croissance durable et responsable. Le bois n'est donc plus cantonné à la maison individuelle et gagne du terrain dans tous les segments de la construction. C'est ce qui ressort de la nouvelle Enquête Nationale de la Construction Bois.

Après avoir subi les contrecoups de la crise du bâtiment, entre 2014 et 2016, le marché de la construction bois avait connu une très belle progression en 2018. La crise sanitaire liée au COVID-19 a eu un impact majeur sur l'ensemble du secteur de la construction, et le bois suit la même tendance. Plus de la moitié (59 %) des entreprises de la construction bois déclarent un impact de la crise sanitaire sur leur chiffre d'affaires 2020 : en moyenne, la baisse de leur chiffre d'affaires est estimée à 14 %. Mais si 23 % des entreprises indiquent que leur carnet de commandes 2021 a été impacté (en moyenne, la perte est estimée à 11 semaines), plus des trois-quarts d'entre elles ont été épargnées.

Quelques chiffres à retenir

6,5 % de part de la construction bois dans le marché du logement pour l'année 2020, contre 6,3 % en 2018.

30,5 % est la part de marché des extensions en bois, contre 27,5 % en 2018.

16,8 % est la part de marché du bois sur le marché des bâtiments non résidentiels (tertiaires, agricoles, industriels et artisanaux), contre 16,3 % en 2018.

44 % des entreprises de la construction bois comptent plus de 10 salariés (contre 5 % pour les entreprises du bâtiment). L'activité spécifique de la construction bois nécessite des investissements importants en outils de conception ou de production, ainsi qu'une part importante de préfabrication.

> 10 % le chiffre d'affaires moyen pour les entreprises de la construction bois par entreprise dans le secteur de la construction bois, largement supérieur à celui du secteur du bâtiment et la productivité (chiffre d'affaires moyen par salarié)

5 fois plus en moyenne de salariés que les autres entreprises du secteur sont employés dans les entreprises de la construction bois.





Comité de développement Communication



Schéma simplifié de la gouvernance des multiples actions de communications multimédias de France Bois Forêt



Bilan de la campagne de communication

Pour moi c'est le bois 2017-2021

Contexte et objectifs

L'interprofession nationale de la filière forêt-bois - France Bois Forêt (FBF) - créée en 2004 à l'initiative des professionnels de la filière et sous l'égide du ministère de l'Agriculture en charge des Forêts, finance des actions collectives de promotion technique, générique et statistique et de valorisation de la forêt française et des multiples usages du matériau bois grâce à la Contribution interprofessionnelle obligatoire (CVO).

Elle réunit 24 organisations professionnelles (OP) : de l'amont forestier : sylviculteurs, producteurs et exploitants forestiers, propriétaires privés, institutionnels et gestionnaires publics et privés, pépiniéristes, grainiers et reboiseurs, entrepreneurs de travaux, jusqu'à la première et seconde transformation : scierie, rabotage, parquet, imprégnation, caisses, palettes et emballages légers.

FBF et l'ensemble des professionnels de la filière forêt-bois, se sont engagés dans une campagne de communication - « Pour moi, c'est le Bois » -, lancée le 7 septembre 2017. Celle-ci a pour objectifs principaux de **donner une plus grande visibilité à la filière, d'augmenter en volume la consommation du bois en France et d'accroître les parts de marché pour la production domestique**. Cette dynamique doit se traduire par une meilleure visibilité du bois dans tous ses usages, la valorisation de la ressource nationale, les réponses aux interrogations et aux freins éventuels au choix du bois et le développement de la bonne perception du bois et de ses qualités reconnues ou à révéler auprès des donneurs d'ordres, prescripteurs et naturellement du grand public.

Afin de piloter cette action STRATÉGIQUE sans précédent, France Bois Forêt alloue une première tranche de 10 millions d'euros (2017-2020) et crée un Comité de Développement communication (**Codev COM**) qui possède en son sein un groupe d'experts de la communication. Ce Codev COM, constitué des représentants de toutes les OP membres actives et partenaires de FBF est en charge de l'analyse des propositions d'actions.

Le Comité est placé sous la présidence d'un administrateur de FBF, il est le référent en charge de la présentation au Conseil d'Administration des actions et budgets. En 2020 et en 2021 de nouvelles enveloppes sont allouées qui prolongent cette démarche de communication afin de renforcer les actions engagées.

▲ Actions et résultats

Les deux premières années de la campagne (2017 et 2018) correspondent à la rédaction du cahier des charges, de l'appel d'offres auprès des agences de communication, choix de TBWA, de la création des nombreux supports pour la télévision avec la réalisation d'un spot de 30", la radio, le cinéma, le Web ou encore la presse spécialisée ou généraliste, et de leur diffusion.

Des lettres d'informations sont réalisées par FBF et adressées régulièrement durant ces trois ans afin d'informer les organisations professionnelles membres et les contributeurs de la CVO, avec des chiffres clefs (à consulter sur le site Internet de franceboisforet.fr).

À retenir

1.210	spots TV diffusés sur France 2, France 3, France 5 et BFM TV d'avril à décembre 2018
230	spots radio sur RTL, RMC, France bleu et Europe 1 diffusés d'avril à octobre 2018
+ 3 millions	d'entrées dans les salles de cinéma du spot de 45" diffusé d'avril à décembre 2018
+ 100	insertions d'annonces dans la presse spécialisée professionnelle et grand public

Après cette communication générique, qui a donné plus de visibilité à la filière et aux produits bois, il est important de signaler que l'agence sélectionnée n'a eu de cesse de vouloir imposer ses propres choix constatant que les 24 OP de FBF étaient probablement, selon les dirigeants, une opportunité pour imposer leur choix et contraindre le Conseil d'Administration de FBF à contractualiser sur une durée de trois ans, d'imposer ses interlocuteurs, de recommander l'usage de comédiens pour les visuels avec toutes les conséquences de surcoûts pour les droits à usage, de musique, de directeurs de la photographie, de facturer plus que de raison les coûts d'un spot TV de 30" (proportionnellement à la seconde plus cher qu'un film de Luc Besson !), dans ces conditions dégradées, l'agence a adressé un courrier après six mois de la signature de son contrat signifiant à FBF l'arrêt de sa collaboration.

Le Conseil de FBF a accepté la démission et a repris, sans contrainte, son autonomie et ses objectifs en construisant une communication efficace, raisonnée, originale qui reflète NOS VALEURS !

France Bois Forêt a repris en main ses propres aspirations comme l'Interprofession nationale l'a toujours fait précédemment.

Comment ?

Avec de vrais gens, de vrais lieux, de vrais moments de passion à partager avec des instants de sincérité et des témoignages uniques ; des femmes hors du commun sont même devenues nos « Ambassadrices » de la sylviculture et de la transformation...

En négociant directement avec les diffuseurs nationaux et en trouvant des opportunités d'actions originales sur divers supports.

Le Conseil d'Administration de FBF a décidé en 2019 de mettre l'accent sur deux secteurs prioritaires et identifiés en fonction des volumes de bois qu'ils consomment et de leurs potentiels de progression : la construction/rénovation et l'aménagement intérieur extérieur, et les emballages bois. De nombreuses actions ont été ainsi mises en place.

Participation à des salons et aux grands événements filière

- Salon des maires et des collectivités locales SMCL, Salon International de l'Agriculture SIA, Forum Bois Construction à Paris exceptionnellement Champs-de-Mars, Carrefour international du bois (CIB à Nantes tous les deux ans), Batimat (tous les deux ans avec retour à Paris Portes de Versailles en 2022), Forexpo tous les quatre ans), Euroforest (tous les quatre ans) ...
- Organisations de conférences thématiques : changement climatique, Notre-Dame de Paris, économie ...
- Soutien à l'organisation du Prix National de la Construction bois (voir le FOCUS en page 67).



De g. à d. : Renaud Muselier, Président de la Commission «Europe et contractualisations» de l'Association des Régions de France (ARF) ; Gérard Larcher, Président du Sénat ; François Baroin, Président de l'AMF ; Michel Druilhe, Président de France Bois Forêt 2018-2021.

Intervention de Philippe Gourmain lors du SIA - février 2020.

Bati Journal est le plateau TV de la filière forêt-bois et assure les interviews des personnalités lors des grands événements.

Création audiovisuelle media TV :

- Des séquences vidéo mettant en avant les emballages légers avec des grands chefs de la cuisine française avec l'association Eurotoques
- Négociations avec le Groupe France Télévisions dans le cadre des « opérations spéciales », FBF sera le premier partenaire en France à signer des séquences d'intégration dans deux émissions qui existent depuis près de 20 ans :

Silence, ça pousse ! émission animée par Stéphane Marie



16 séquences intégrées à l'émission

Depuis la matière première, l'arbre et la forêt, jusqu'à sa transformation

"La forêt est un univers complexe et c'est cette complexité qu'il faut montrer et expliquer." **Stéphane Marie**

SILENCE,
ça pousse !



La Maison France 5 émission animée par Stéphane Thébaut



15 séquences au total

2 émissions spéciales « La Maison France 5 - Spéciale Bois » de 90 minutes
et « La Maison 100% Bois » de 45 minutes au domaine de la Bourdaisière

Depuis la matière première, le bois, jusqu'à sa place dans l'univers de la maison

"Je me suis toujours senti plus à mon aise dans une maison en bois que dans une bâtisse maçonnée. Il y a l'odeur, l'âme, quelque chose de vivant dans le bois que l'on ne retrouve pas avec d'autres matériaux. » **Stéphane Thébaut**

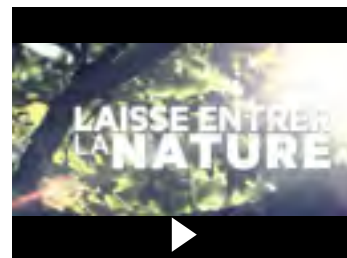
**LA
MAISON
FRANCE
5 –**



INÉDIT et ORIGINAL

Afin de bénéficier de plages horaires spécifiques hors champ publicitaire et de tarifs privilégiés il a été mis en place une formidable démarche d'appel à témoins pour réaliser **une série de programmes courts baptisée « Laisse entrer la nature® »**.

Il s'agit d'illustrer notre propos consistant à valoriser la Nature, la forêt et le matériau bois et surtout le bien-être que ces éléments procurent dans notre quotidien :



Deux vagues ont été conçues avec la collaboration de *Creativ Program* producteur de LMF5 et à l'origine des séquences Leroy Merlin « du côté de chez vous » :

70 films courts sur le **mode de vie avec le bois**, exemples de sites : Ehpad, Tiny house, centre de formation, écoles, parc régional, espaces naturels et ses aménagements, immeubles dans éco quartier et maisons individuelles, ...

Vague 1 : janvier - mars 2020 : 156 diffusions

- Des niveaux de performances médias très satisfaisants
- Sur les individus de plus de 15 ans : 1.092 GRP, 64 % de couverture à un contact et plus, répétition moyenne 17,2

31,8 millions d'individus de plus de 15 ans, soit 64 % de cette population, ont vu en moyenne 17 épisodes de Laisse Entrer la Nature®

Vague 2 : décembre 2020 - mars 2021 : 270 diffusions

- Des niveaux de performances médias exceptionnels (cf. plus loin explications sur la performance d'achat de cette 2nde vague)
- Sur les individus de plus de 15 ans : 2017 GRP, 80 % de couverture à un contact et plus, répétition moyenne 25,2

39,6 millions d'individus de plus de 15 ans, soit 80 % de cette population ont vu en moyenne 25 épisodes de Laisse Entrer la Nature®.

Les principaux points à retenir



Les programmes

Mesure de l'impact de la campagne : France Télévisions et France Bois Forêt ont fait réaliser **une vaste enquête qualitative** sur les programmes courts Laisse entrer la nature®.

La sensibilité actuelle des Français aux thématiques du bien-être, de la santé et de la nature est particulièrement forte (plus de 90% y sont sensibles ou assez sensibles).

La compréhension des programmes courts est jugée aisée, et **les messages sont bien intégrés** (rapprochement avec la nature, constructions respectueuses de la nature, bois matériau innovant, vivant, important pour le développement durable...).

La perception des programmes est très favorable, et cela en termes de forme aussi bien que de contenu.

On notera que **l'accroche et les signatures « Ensemble pour une forêt durable et responsable »** sont jugées en parfaite adéquation avec les programmes.



L'étude en détails

Les chiffres clefs en synthèse

70 films d'une minute et 70 films de deux minutes ont été réalisés en complément pour livrer un aspect plus technique, soit 210 minutes d'enregistrements

217 minutes d'intégration dans les émissions TV *Silence, ça pousse !* et LMF5 : 31 séquences de 7 minutes en moyenne

145 minutes MAISON 100 % BOIS et émission SPÉCIALE BOIS à Nantes

562 minutes inédites de disponibles au total

10 heures d'images environ





Réseaux sociaux

Une responsable des réseaux sociaux et de la communication digitale a été recrutée en décembre 2020 afin de renforcer notre positionnement sur ces médias (voir rapport d'analyse sur notre présence sur les réseaux sociaux en page 68).



+ de 150 insertions Presse spécialisée et généraliste, nationale et régionale

Publication avec le groupe Moniteur de dossier spécial bois français et diffusion en co-routage avec l'AMC de la Lettre B spéciale Bois français afin de démontrer auprès des architectes, bureaux d'études et maîtrises d'ouvrages toutes les possibilités qu'offre le matériau bois.

Soutien à la promotion du bois français



Financement du groupe de travail France Bois 2024 qui œuvre pour l'utilisation du bois français dans les constructions et les aménagements des Jeux Olympiques et paralympiques en 2024



Développement de la marque Bois de France



Enquête d'opinion réalisée par le CSA (Consumer Science & Analytics) sur la vision qu'ont les Français de l'utilisation du bois dans la construction (cf. en page 71)



Enquêtes économiques et statistiques du secteur de l'emballage (Cf. en page 71)



Questions/Réponses **Bois énergie**



Questions/Réponses **Le bois dans la construction**



FONDATION
FRANCE BOIS FORÊT
POUR NOTRE
PATRIMOINE
SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE

Fondation France Bois Forêt pour notre Patrimoine

Soutien aux projets de restauration de patrimoine mettant en œuvre du bois issu de forêts françaises gérées durablement.

Toutes ces actions de valorisation, de promotion de communication ont pour objectif de démontrer grâce aux témoignages sincères, les multiples solutions qu'offre le matériau bois dès lors que la forêt est gérée durablement. Ces larges diffusions sensibilisent nos concitoyens aux rôles multiples du forestier qui agit pour les générations futures dans un contexte écologique rendu incertain en raison du changement climatique qui s'accélère.

Les publics touchés sont multiples depuis les sylviculteurs qui apprécient la valorisation de leur travail, les professionnels du matériau bois qui approuvent l'attention portée à leur matière première, les consommateurs indécis ou décidés qui s'inspirent des images et des usages du bois proposés dans les séquences, des prescripteurs et donneurs d'ordres qui choisissent le bois d'abord et une interprofession nationale qui portent haut les couleurs de leur forêt et de leur matériau innovant.

Prix National de la Construction Bois - PNCB 2020

France Bois Forêt soutient ce programme depuis 2010. Fibois France (ex-France Bois Régions) assure l'organisation, le pilotage et la valorisation des projets construction bois déposés dans le cadre du Panorama Bois. L'objectif du Panorama Bois (panoramabois.com) est de valoriser les projets bois qualitatifs remontés sur l'ensemble des régions et d'avoir un portfolio, une vitrine de la filière. Le Prix National de la construction bois (PNCB) permet de mettre en lumière ces ouvrages.

Pour sa 9^e édition, le PNCB a connu une forte augmentation du nombre d'ouvrages en bois présentés.

728 projets

8 catégories proposées. Ce chiffre montre l'intérêt croissant des architectes et des acteurs de la construction à valoriser leurs projets, et les performances permises par le bois au travers de l'architecture, du mode constructif, du coût de la construction, de l'impact environnemental, etc.

9 lauréats nationaux ont été sélectionnés par un jury d'expert

99 projets remontés par les instances régionales.





Réseaux sociaux et digital - rapport d'analyse

Nos objectifs

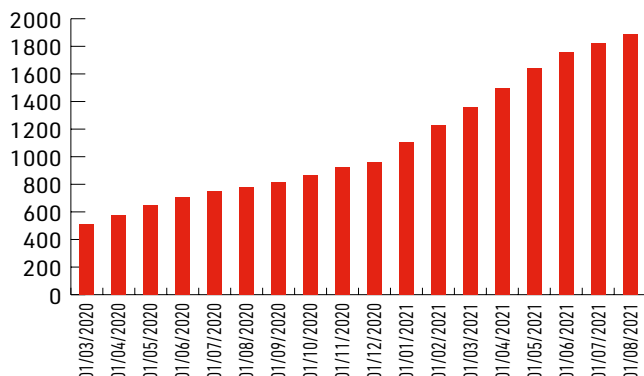
Être présent au quotidien sur 5 plateformes différentes : YouTube, Facebook, Instagram, Twitter et LinkedIn, et valoriser les programmes que nous finançons, suivre et relayer les actualités de nos membres, s'adresser aux professionnels de la filière et aussi au grand public.

Sur YouTube



Mettre en ligne les vidéos de nos séquences Laisse entrer la nature®, Silence ça pousse !, les lauréats de l'édition 2020 du concours Fondation France Bois Forêt pour notre Patrimoine, nos vidéos de suivi de la récolte des chênes pour Notre-Dame de Paris.

Évolution du nombre d'abonnés YouTube



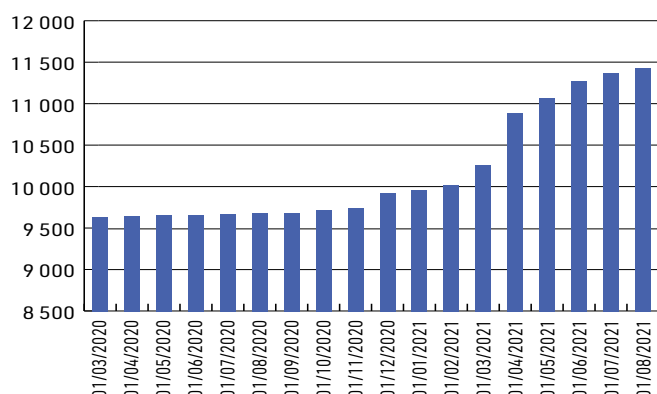
Sur Instagram et Facebook



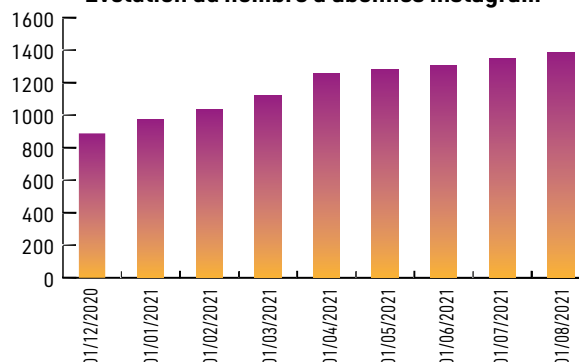
- S'adresser en priorité au grand public
- Publier au quotidien pour mettre en valeur :
 - > Les métiers de l'amont et de l'aval
 - > Les actions de nos membres, nos partenariats : Journée internationale des forêts, Jeunes reporters pour l'Environnement, JO 24, Notre-Dame de Paris
 - > Les actions de la Fondation FBF pour notre Patrimoine
 - > Les articles de la lettre B, les vidéos de Laisse entrer la nature®, Silence ça pousse, La Maison France 5,...
- Parler de la filière forêt-bois et faire accepter les récoltes et déconstruire des idées reçues. "Le raccourci est simple : puisque c'est l'activité humaine qui est responsable de la pollution et de la dégradation de la biodiversité..., stoppons l'intervention de l'homme en forêt !"
- Une demande de certification réussie sur Facebook et sur Instagram : cela nous permet de gagner en crédibilité et surtout de pouvoir insérer des liens dans les stories.



Évolution du nombre d'abonnés Facebook



Évolution du nombre d'abonnés Instagram



Réseaux sociaux et digital - rapport d'analyse

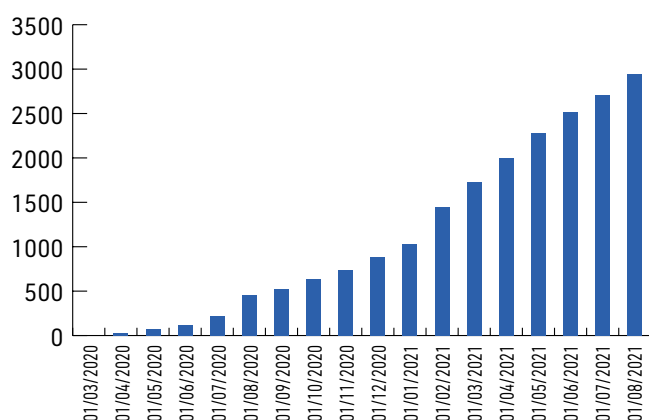
(suite)

Sur LinkedIn et Twitter

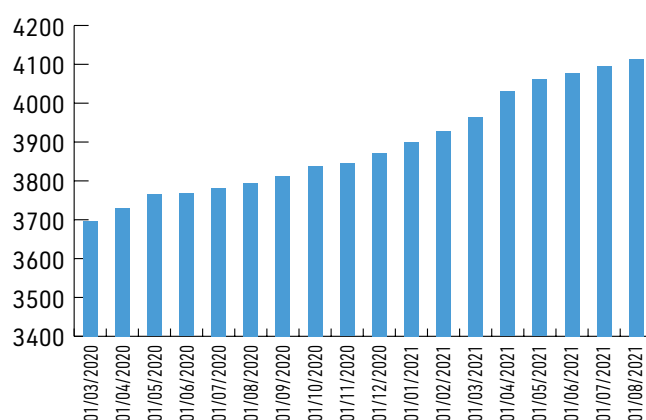


- S'adresser en priorité aux professionnels
- Publier au quotidien pour tenir informé de l'actualité de la filière : Communiqué de presse, Plan Ambition Bois Construction 2030
- Retweeter les publications de nos membres
- Faire de la veille, surveiller nos détracteurs, et « prendre la température » des sujets de polémique, être légitime et être source d'information officielle

Évolution du nombre d'abonnés sur LinkedIn



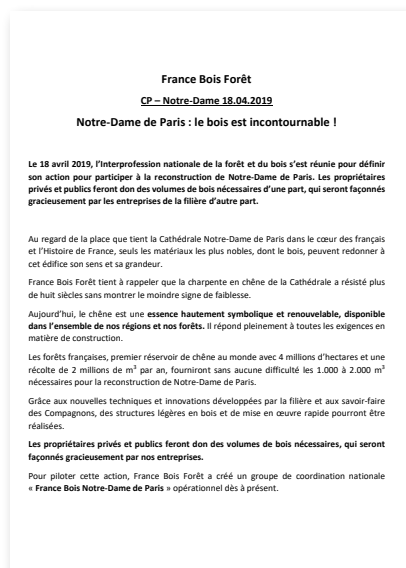
Évolution du nombre d'abonnés sur Twitter



Accédez directement par QR code aux principaux supports de communication

À voir et revoir ...

Les communiqués
de presse



Les lettres
d'information



Le numéro Spécial de la Lettre B 38
Silence ça pousse



Les publiereportages
Silence ça pousse



Les publiereportages
La Maison France 5

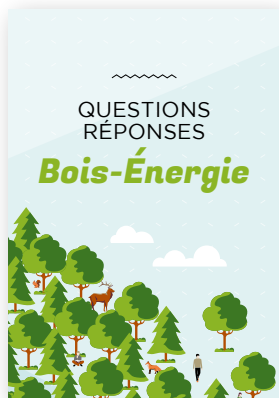


Les films courts
Laisse entrer la nature®



Indicateur du prix de vente des bois
sur pied en forêt privée - marché 2020

Questions/Réponses
Bois énergie

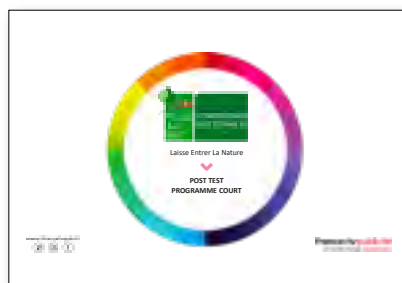


Questions/Réponses
Le bois dans la construction

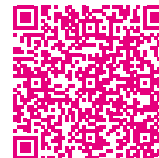


L'enquête CSA

L'enquête Laisse entrer la nature®



Enquêtes économiques
et statistiques du secteur
de l'emballage



Les numéros de la Lettre B

La Lettre B n°34

Tirage : 24.000

Nombre de programmes présentés : 4

Date de remise en poste : septembre 2020

Répartition de la diffusion :

- 150 exemplaires pour France Bois Forêt
- 860 exemplaires pour les interprofessions régionales (Fibois AuRa, Fibois Landes de Gascogne, Fibois Bourgogne-Franche-Comté, Fibois Grand Est, Fibois Haut de France)
- 421 en stockage
- 22 990 exemplaires en routage dont
 - > 20 418 contributeurs de la CVO
 - > 477 acteurs de la filière forêt-bois
 - > 575 Assemblée nationale
 - > 346 Sénateurs
 - > 16 Conseils Régionaux
 - > 100 Conseils Départementaux
 - > 74 Députés Européens
 - > 880 Formations
 - > 104 abonnés (depuis le formulaire sur franceboisforet.fr)



La Lettre B numéro spécial 2021

Tirage : 28.000

Date de remise en poste : novembre 2020

Répartition de la diffusion :

- 150 exemplaires pour France Bois Forêt
- 1 000 exemplaires pour les interprofessions régionales (Fibois AuRa, Fibois Landes de Gascogne, Fibois Bourgogne-Franche-Comté, Fibois Hauts-de-France)
- 1 210 exemplaires en stockage (avec PND)
- 23 880 exemplaires en routage dont
 - > 7 024 contributeurs de la CVO
 - > 15 821 divers (voir tableau annexe)
 - > 529 acteurs de la filière forêt-bois
 - > 575 Assemblée nationale
 - > 348 Sénateurs
 - > 16 Conseils Régionaux
 - > 101 Conseils Départementaux
 - > 74 Députés Européens
 - > 880 Formations
 - > 104 abonnés (depuis le formulaire sur franceboisforet.fr)



La Lettre B n°35

Tirage : 25.000

Nombre de programmes présentés : 8

Date de remise en poste : décembre 2020

Répartition de la diffusion :

- 100 exemplaires pour France Bois Forêt
- 200 exemplaires pour les interprofessions régionales (Fibois AuRa)
- 559 en stocks
- 24 131 exemplaires en routage dont
 - > 21 516 contributeurs de la CVO
 - > 517 acteurs de la filière forêt-bois
 - > 575 Assemblée nationale + 348 Sénateurs
 - > 16 Conseils Régionaux
 - > 101 Conseils Départementaux
 - > 74 Députés Européens
 - > 880 Formations
 - > 104 abonnés (depuis le formulaire sur franceboisforet.fr)



La Lettre B n°36

Tirage : 26.000

Nombre de programmes présentés : 3

Date de remise en poste : mars 2021

Répartition de la diffusion :

- 100 exemplaires pour France Bois Forêt
- 880 exemplaires pour les interprofessions régionales (Fibois AuRa, Fibois Nouvelle Aquitaine, Fibois Bourgogne-Franche-Comté, Fibois Grand Est)
- 25 020 exemplaires en routage dont
 - > 22 272 contributeurs de la CVO
 - > 650 acteurs de la filière forêt-bois
 - > 575 Assemblée nationale + 348 Sénateurs
 - > 16 Conseils Régionaux
 - > 101 Conseils Départementaux
 - > 74 Députés Européens
 - > 880 Formations
 - > 104 abonnés (depuis le formulaire sur franceboisforet.fr)



Les numéros de la Lettre B

La Lettre B n°37 spécial

Tirage : 23.000

Date de remise en poste : mai 2021

Répartition de la diffusion :

- 60 exemplaires pour France Bois Forêt
- 1 175 en stockage
- 21 765 exemplaires en routage dont
 - > 20 000 contributeurs de la CVO
 - > 650 acteurs de la filière forêt-bois
 - > 575 Assemblée nationale + 348 Sénateurs
 - > 16 Conseils Régionaux
 - > 101 Conseils Départementaux
 - > 74 Députés Européens



La Lettre B n°38

Tirage : 25.000

Nombre de programmes présentés : 7

Date de remise en poste : juin 2021

Répartition de la diffusion :

- 100 exemplaires pour France Bois Forêt
- 1 180 exemplaires pour les interprofessions régionales (Fibois AuRa, Fibois Île-de-France, Fibois Bourgogne-Franche-Comté, Fibois Grand Est, Fibois Haut de France)
- 23 7200 exemplaires en routage dont
 - > 20 972 contributeurs de la CVO
 - > 650 acteurs de la filière forêt-bois
 - > 575 Assemblée nationale + 348 Sénateurs
 - > 16 Conseils Régionaux
 - > 101 Conseils Départementaux
 - > 74 Députés Européens
 - > 780 Formations
 - > 104 abonnés (depuis le formulaire sur franceboisforet.fr)



La Lettre B n°38 bis

Tirage : 25 000

Date de remise en poste : juin 2021

Répartition de la diffusion :

- 100 exemplaires pour France Bois Forêt
- 1 180 exemplaires pour les interprofessions régionales (Fibois AuRa, Fibois Île-de-France, Fibois Bourgogne-Franche-Comté, Fibois Grand Est, Fibois Haut de France)
- 23 7200 exemplaires en routage dont
 - > 20 972 contributeurs de la CVO
 - > 650 acteurs de la filière forêt bois
 - > 575 Assemblée nationale + 348 Sénateurs
 - > 16 Conseils Régionaux
 - > 101 Conseils Départementaux
 - > 74 Députés Européens
 - > 780 Formations
 - > 104 abonnés (depuis le formulaire sur franceboisforet.fr)



Réunions statutaires, conseils d'administration, commissions techniques

L'activité de l'Interprofession nationale nous a conduit à procéder aux réunions statutaires suivantes :

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION s'est réuni aux dates suivantes :

30 avril 2020
24 juin 2020
23 septembre 2020
15 décembre 2020
3 février 2021
8 avril 2021

Le BUREAU s'est réuni les :

9 avril 2020 (Bureau exceptionnel)
28 avril 2020
23 juin 2020
9 septembre 2020 (Bureau exceptionnel)
22 septembre 2020
26 novembre 2020 (Bureau exceptionnel)
2 décembre 2020
26 janvier 2021
1^{er} avril 2021

La 19^e Assemblée Générale Ordinaire a eu lieu le 23 septembre 2020 (Clôture des comptes), à Paris.

Comité de contrôle

07 septembre 2017
16 avril 2020
28 avril 2020

.../...



Les réunions statutaires...

Le COMITÉ DE DEVELOPPEMENT dit « CODEV COM » s'est réuni les :

22 avril 2020 R&D ET COM
 19 mai 2020
 15 juillet 2020
 20 juillet 2020 (Réunion de travail sur les billboards)
 28 octobre 2020
 12 janvier 2021
 15 février 2021 Réunion sur les salons professionnels et grand public pour 2021 et 2022
 23 février 2021 Promotion filière forêt-bois & Communication RE2020

Le GT Expert communication s'est réuni les :

02 juin 2020
 16 juin 2020

Le COMITÉ DE DEVELOPPEMENT EN R&D s'est réuni les :

22 avril 2020 (R&D ET COM)
 07 octobre 2020
 19 novembre 2020 (membres actifs du Codev R&D)

Le Comité de l'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE s'est réuni le :

14 décembre 2020

Le Comité Directeurs de la VEM-FB s'est réuni les :

23 juin 2020
 29 septembre 2020 Restitution
 16 mars 2021



© 2004 Williams & Morrow. All rights reserved. Printed in the United States of America. All other rights reserved.

Promouvoir
la gestion durable
de la forêt



Posée au cœur du jardin des vignes du village girondin de Tayac, cette halle de 116 m² évoque le passage du sacré au profane par ses portiques en voûte d'ogive et son parvis ouvert sur l'église romane qui lui fait face. La simplicité et l'épure signent une approche architecturale au plus près de la nature environnante. Le douglas de Nouvelle-Aquitaine, purgé de son aubier, côtoie un ensemble de matériaux naturels 100 % renouvelables.

Maître d'ouvrage : Commune de Tayac. Maître d'œuvre : DM-Architectes De Marco. Entreprise bois : Arbre Construction.

Hier comme aujourd'hui,
le bois de France est au
service du patrimoine.

La couverture, constituée de plus de 9.500 bardeaux en bois massif doublés d'un voligeage intérieur, le contreventement longitudinal passé dans le plan de toiture, tout comme les portiques en lamellé-collé façonnent un ouvrage modeste et émouvant, inscrit dans une économie de terroir.

Ce projet a reçu la Mention
« Aménagement extérieur » du Prix
National de la Construction Bois 2019.

croissanceimage © DM-Architectes



En partenariat avec

LA
MAISON
FRANCE
5-

SILENCE,
ça pousse!

France Bois Forêt - CAP 120 - 120 avenue Ledru-Rollin - 75011 Paris

L'interprofession nationale de la filière Forêt-Bois a été créée en 2004, sous l'égide du ministère de l'Agriculture en charge des Forêts. Nous participons activement aux actions collectives de promotion technique et de valorisation de la forêt française au travers des multiples usages du matériau bois financées grâce à la Contribution Interprofessionnelle Obligatoire dite "CVO". "LA CERTIFICATION PEFC EST MEMBRE PARTENAIRE DE L'INTERPROFESSION NATIONALE. NOUS ŒUVRONS POUR LA GESTION DURABLE DES FORÊTS FRANÇAISES.

franceboisforet.fr





FONDATION
FRANCE BOIS FORÊT
POUR NOTRE
PATRIMOINE

SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE

La filière Forêt-Bois
au secours de nos
patrimoines historiques

REPORT
DE DATE

PARTICIPEZ À LA 2^E ÉDITION

Rendez-vous sur franceboisforet.fr

Consultez le Règlement intérieur
de l'appel à projets

Déposez
votre projet
de restauration
avant le

30 sept. 2021

Les projets seront sélectionnés
par un jury composé de membres
du comité exécutif de la
Fondation France Bois Forêt
pour notre Patrimoine

**70.000 €
seront attribués
pour les projets
retenus**

Les 7 Lauréats de l'Édition 2020 : 10.000 € attribués à chaque projet



Ferme de la Forêt, Monument Historique
Courtes (01)



Escalier hélicoïdal de la tour d'Avalon
Saint-Maximin (38)



Lavoir
Pierrefitte-sur-Aire (55)



Barque à voile latine qui sera baptisée
ESPERANCE III - Annecy (74)



Chapelle de la Bourdaisière
Montlouis-sur-Loire (37)



Manoir historique de Coëtandec
Locmaria - Grand-Champ (56)



Abbaye de Longues
Longues-sur-Mer (14)



Nos missions : soutenir l'utilisation de la ressource forestière française et
les multiples usages du matériau bois et des savoir-faire au service de nos
concitoyens et du patrimoine.



Pour en savoir plus
scannez ce flashcode



en savoir plus



Séquences de l'émission télévisée *Silence, ça pousse !* sur France 5
à voir et revoir sur france.tv/france-5/silence-ca-pousse
et sur la chaîne [YouTube](https://www.youtube.com/channel/UCqB0u0181v0000000000000) de France Bois Forêt



franceboisforet.fr

